

**LES PARCOURS D'ACCÈS AU LOGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE EN  
SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE À OTTAWA**

Par Mélissa Pierre

Mémoire déposé à  
L'École de service social  
En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de  
Stéphanie Garneau

Université d'Ottawa  
Août 2020

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à transmettre ma gratitude envers plusieurs personnes sans qui la rédaction de ce mémoire n'aurait pas pu être possible.

Tout d'abord, un grand merci aux cinq personnes qui ont participé à mon projet de recherche. Je les remercie de m'avoir partagé leur récit migratoire, sans elles il m'aurait été impossible d'aboutir à ce travail. Votre contribution constitue la pierre angulaire de ce mémoire.

Merci infiniment à ma famille, mes amies et mon amoureux de m'avoir soutenue et encouragée tout au long de mon cheminement scolaire. Il est important pour moi de faire une mention spéciale aux sœurs Issa pour vos nombreuses relectures ainsi qu'à Sara qui continuellement m'a aidée dans mes réflexions.

À mes collègues de classe qui sont devenue des amies. Taïna et Jennifer, merci pour ces nombreuses journées de rédaction et de fous rires. Sans vous, mon parcours durant mes études supérieures aurait été complètement différent.

Et finalement, ma directrice de mémoire Stéphanie Garneau. Un grand merci, non seulement pour ton soutien, mais également pour ta confiance en mes capacités dans la réussite de ce défi. Je n'aurais pu souhaiter avoir une meilleure directrice qui m'a continuellement offert les ressources adéquates à la rédaction de ce mémoire.

Je remercie tous ceux qui m'ont motivée, supportée et inspirée dans ce parcours. Je suis sincèrement reconnaissante.

## RÉSUMÉ

Ce mémoire se penche sur le parcours d'accès au logement des demandeurs d'asile en situation d'itinérance visible au Canada. Précisément, il a été question de comprendre comment ces personnes ont réussi à se créer un chez-soi au Canada et comment le sentiment de chez-soi (ou son absence) peut avoir des effets sur l'intégration des individus en attente d'une régularisation de leur statut. Pour ce faire, des entrevues avec cinq anciens demandeurs d'asile ont été effectuées. Les résultats de cette recherche ont démontré que, pour les participants, non seulement il a été impossible pour eux de développer un sentiment de chez-soi pendant qu'ils étaient en centre d'hébergement, mais cet épisode d'itinérance a également retardé le moment où ils ont pu commencer à se sentir chez eux au Canada, et donc à s'intégrer dans leur nouvelle société d'accueil. Effectivement, en raison d'obstacles sociaux, personnels et physiques, les demandeurs d'asile n'ont pas pu s'approprier leur milieu de vie en centre d'hébergement. Cependant, l'accessibilité à un logement subventionné a favorisé le sentiment de chez-soi. D'ailleurs, cela a également permis de débiter leur processus d'intégration au Canada. Finalement, à l'aide des résultats, on retrouve dans ce mémoire des pistes de solution envisageables en service social.

## Table des matières

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>II</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 Demandeurs d’asile ou réfugiés ?</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2 L’accès au logement et la question de l’intégration</b> .....	<b>7</b>
1.2.1 L’accès au logement des demandeurs d’asile.....	8
1.2.2 Le phénomène de l’itinérance chez les demandeurs d’asile .....	12
<b>1.3 L’itinérance c’est quoi ?</b> .....	<b>12</b>
1.3.1 L’itinérance : un problème structurel .....	14
1.3.2 L’itinérance et l’identité .....	14
1.3.3 L’itinérance et le sentiment d’appartenance.....	16
1.3.4 L’itinérance et l’exclusion sociale.....	17
<b>1.4 La notion de « chez-soi »</b> .....	<b>18</b>
1.4.1 L’aspect physique du chez-soi.....	18
1.4.2 Les liens sociaux et le chez soi .....	19
1.4.3 Les aspects personnels et le chez-soi.....	19
<b>1.5 Conclusion</b> .....	<b>20</b>
<b>CHAPITE II : MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>22</b>
<b>2.1 La population à l’étude et les critères d’inclusion</b> .....	<b>23</b>
<b>2.2 La méthode de recrutement</b> .....	<b>24</b>
<b>2.3 Qui sont les participants à la recherche ?</b> .....	<b>25</b>
<b>2.4 La collecte des données</b> .....	<b>27</b>
<b>2.5 La méthode d’analyse des données</b> .....	<b>29</b>
<b>2.6 Considérations éthiques</b> .....	<b>29</b>
<b>2.7 Les limites et apports de la recherche</b> .....	<b>30</b>
<b>CHAPITRE III : L’ANALYSE</b> .....	<b>31</b>
<b>3.1 Les conditions d’arrivée dans un refuge</b> .....	<b>32</b>
<b>3.2 La vie en refuge</b> .....	<b>36</b>
3.2.1 La relation avec les autres.....	37
3.2.2 Les relations avec le personnel et les règlements de l’établissement .....	38
3.2.3 Le sentiment de chez-soi .....	40
<b>3.3 Comment sort-on de la vie en refuge ?</b> .....	<b>44</b>
3.3.1 Les démarches de recherche d’un logement .....	44
<b>3.4 Les défis rencontrés par les demandeurs d’asile</b> .....	<b>45</b>
3.4.1 Les problèmes occasionnés par des déménagements multiples .....	46
3.4.2 L’accès à l’emploi et à une situation économique stable .....	46

3.4.3 Le choc entre le rêve et la réalité.....	48
<b>3.5 Le passage en refuge et la résilience des demandeurs d’asile .....</b>	<b>49</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>52</b>
<b>4.1 Implications pour le travail social .....</b>	<b>54</b>
<b>RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>70</b>

## **INTRODUCTION**

Les crises sociales, économiques et politiques sont des phénomènes mondiaux auxquels sont confrontées plusieurs nations. La crise des réfugiés en Syrie, la vague des demandeurs d'asile haïtiens au Canada et le décuplement de l'immigration illégale en Europe n'en sont que des exemples. Face aux migrations causées par ces crises, il est important de se pencher sur la condition des demandeurs d'asile. Au Canada, une augmentation du nombre d'individus qui cherchent à se réfugier sur le territoire est observée depuis les dernières années. En 2018, le gouvernement canadien a reçu 55 040 demandes d'asile comparativement à 23 870 entre 2011 et 2016 (Gouvernement du Canada, 2019). Considérant cette augmentation et la précarité des familles engendrées par cette situation, les intervenants sociaux doivent prendre connaissance des différents obstacles auxquels sont confrontées les personnes qui demandent l'asile. En effet, en raison d'un accès à des ressources financières limitées dès leur arrivée dans le nouveau pays, plusieurs demandeurs d'asile ont besoin d'aide afin d'accéder à un logement sécuritaire, qui corresponde à leur revenu, et adapté à leurs besoins (Murdie, 2008). Or, une étude révèle que de nombreux nouveaux arrivants se retrouvent en situation d'itinérance cachée (Murdie et al., 2009), c'est-à-dire dans une situation où ils n'ont pas de domicile fixe et où ils recourent aux membres de leur réseau social pour s'abriter (Preston et al., 2009). Sachant cela, qu'en est-il pour les demandeurs d'asile qui n'ont personne au Canada ou qui, pour d'autres raisons, ne recourent pas à leurs réseaux d'interconnaissance? Ainsi, ce projet de recherche aura pour objectif de comprendre le processus d'accès au logement de demandeurs d'asile qui ont vécu un épisode d'itinérance à leur arrivée à Ottawa et les obstacles auxquels ils sont exposés en raison de leur situation de précarité. En fait, ce mémoire tentera de répondre à la question suivante: *par quel processus les demandeurs d'asile se retrouvent-ils en situation d'itinérance visible à Ottawa?* Plus spécifiquement, deux objectifs seront poursuivis. Tout d'abord, acquérir une meilleure compréhension du parcours d'accès au logement de ces personnes. Ensuite, faire état des différents obstacles juridiques, politiques et économiques auxquels doivent faire face les individus en attente de leur statut de réfugié et qui interfèrent dans leur accès à un logement convenable.

Afin de répondre aux objectifs de cette recherche, il est donc question dans le premier chapitre de présenter la problématique, laquelle s'articule autour de trois éléments centraux, à savoir l'immigration et la demande d'asile, l'itinérance, et le sentiment de

« chez-soi » comme l'un des principes majeurs pour « l'intégration » dans la société d'accueil.

Dans le deuxième chapitre, on retrouve la démarche méthodologique utilisée dans cette recherche, plus précisément la méthode de recrutement et une présentation de la population à l'étude, la collecte des données, la méthode d'analyse des données, ainsi que les limites et les apports de la recherche.

Le troisième chapitre est consacré à l'analyse des résultats. Afin de mieux comprendre le parcours d'accès au logement des demandeurs d'asile, il est question de se pencher sur la problématique en divisant les résultats selon le « avant » la vie en refuge, le « pendant » la vie en refuge et le « après » la vie en refuge. À l'aide des résultats, une réflexion a été effectuée sur l'impact d'un logement stable et adéquat sur le processus d'intégration des demandeurs d'asile.

Au final, dans le quatrième chapitre, nous proposons des pistes de solution pour l'intervention et nous envisageons des recommandations pour la recherche dans le domaine du travail social.

## **CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE**

À la suite de la Deuxième Guerre mondiale, le discours qui était véhiculé face aux personnes déplacées – lesquelles provenaient alors majoritairement d'Europe – était un discours humanitaire (Lacroix, 2003). Lors du conflit Est-Ouest qui se déroula entre 1940 et 1970, l'idéologie véhiculée à propos des réfugiés était que ces personnes étaient des personnes « comme nous ». Afin de faciliter la réinstallation de ces immigrants, les États occidentaux se sont partagés la tâche (Lacroix, 2003). Par contre, dans les années 1970, la composition ethnique des mouvements de réfugiés s'est diversifiée, ce qui a mené à une modification des discours et des perceptions. Ce changement de population mettait soudainement à l'épreuve la souveraineté des nations (Lacroix, 2003). Dans l'optique de contrecarrer les flux de migrants provenant du Sud, il y a eu la mise en place de mesures de contrôle plus strictes telle que la clause de tiers pays sûrs et les amendes aux transporteurs.

Au Canada, les vagues d'immigration ne se sont pas imposées du jour au lendemain (Rachédi, 2008). En effet, dans un pays où seules les Premières Nations ont la possibilité de revendiquer être les premiers habitants, la population canadienne est constituée d'une grande diversité ethnique. Les courants d'immigration ont évolué au cours de l'histoire en raison de plusieurs facteurs tels que l'économie, la politique et l'écologie (Rachédi, 2008). Ces mouvements de migrants ont permis de constater la présence d'inégalités économiques existantes entre les différents territoires. Selon Rachédi (2008), les mouvements migratoires peuvent être schématisés en deux grands systèmes, soit économiques et politiques. En ce qui concerne le premier système, les flux migratoires s'y expliquent par la mondialisation du commerce et l'internationalisation de l'économie. En raison de l'inégalité des richesses, des personnes et des familles quittent leur pays dans l'espoir d'une vie meilleure. Ensuite, il y a la migration politique où des réfugiés se déplacent afin de sauver leur vie (Rachédi, 2008). Ce mouvement est en constante croissance en raison des nombreux conflits armés ou civils qui ont cours depuis les dernières années, de la faim et des catastrophes naturelles. Aussi, en 2018, le nombre de personnes en déplacement pour des raisons de persécution, guerres ou conflits a dépassé les 70 millions (UNHCR, 2019). En fait, depuis les 70 ans du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées dans le monde. Au Canada, il existe différentes

voies par lesquelles des personnes peuvent y émigrer : il s'agit de l'immigration économique, du regroupement familial et de la demande de refuge

(Wayland, 2007).

Bien qu'on puisse identifier d'importantes inégalités entre le Sud et le Nord, ces disparités s'observent également parmi les personnes qui migrent en provenance du Sud, selon les différents statuts migratoires. Ces disparités sont particulièrement observables chez les demandeurs d'asile qui fuient leur pays d'origine, lesquelles ont plus de difficulté d'intégration que les autres immigrants qui arrivent à l'aide de différents programmes gouvernementaux (Murdie, 2008). En ce sens, il est important de s'intéresser à la condition de ce groupe particulier et aux balises qui entourent leur statut.

### **1.1 Demandeurs d'asile ou réfugiés ?**

Le Canada a adhéré à la convention de Genève de 1951 et à son protocole (Nakache, 2018). Cette convention, qui contient les règles essentielles aux droits internationaux humanitaires, définit un réfugié et établit des mesures de protection contre leur expulsion. Bien souvent, le statut de demandeur d'asile est confondu avec celui de réfugié puisque l'un ne va pas sans l'autre. Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui ont demandé l'asile à leur arrivée dans un autre pays et auxquelles le statut a été accordé (Nations Unies, 2020). Le Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) a reconnu valides les craintes de persécution de ces personnes en raison de leur ethnie, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social. Au Canada, ces réfugiés déjà statutaires arrivent par le biais de différents programmes de rétablissement des réfugiés. Les demandeurs d'asile, quant à eux, sont des personnes qui réclament la protection aux frontières canadiennes, dans un bureau intérieur de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ou dans un bureau d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) (Gouvernement du Canada, 2020). Les agents des bureaux déterminent si la personne immigrante peut déposer une demande d'asile. Lorsque cette demande est considérée admissible, elle sera jugée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) lors d'une audience (Gouvernement Canada, 2020). En 2019, l'ASFC et l'IRCC avaient traité ensemble 64 050 demandes d'asile (Gouvernement du Canada, 2020).

Depuis le mois d'avril 2019, le principal pays d'où proviennent les demandeurs d'asile au Canada est le Nigéria, en raison du haut taux de criminalité, de la violence domestique et des persécutions qui y sont commises à cause de l'orientation sexuelle (UNHCR, 2019). Vient ensuite la Colombie, où les Afro-Colombiens sont persécutés et où se trouve une grande présence du crime organisé et de la violence domestique. Pour finir, la République Démocratique du Congo est aussi un des principaux pays d'où proviennent les demandeurs d'asile car les individus sont poussés à quitter le pays en raison des divergences d'opinions politiques (UNHCR, 2019). Outre ces trois pays en tête de lice, on retrouve également les États-Unis, le Pakistan, la Turquie, Haïti, le Soudan, l'Angola et l'Érythrée (UNHCR, 2019). Pour la majorité de ces personnes qui arrivent au Canada, le chemin Roxham au Québec est utilisé comme point de passage grâce à sa facilité et à sa sécurité d'accès. Effectivement, en raison de l'entente entre le Canada et les États-Unis sur les pays sûrs, il y a eu un certain « engouement » pour cette route. Cette entente est entrée en vigueur en 2004 et désigne les États-Unis et le Canada comme pays sûrs pour les réfugiés (Immigration, Réfugié, Citoyenneté Canada, 2020). De cette façon, les demandeurs d'asile sont tenus de faire leur demande dans l'un de ces deux pays où ils arrivent en premier. L'accord prévoit ainsi de refouler les personnes qui arriveraient ou seraient déjà aux États-Unis et qui se présenteraient à la frontière canado-américaine pour demander l'asile au Canada. Par contre, l'entente des pays tiers sûrs ne s'applique pas si le demandeur d'asile traverse la frontière à un point irrégulier – comme le chemin Roxham – pour faire une demande d'asile à un bureau intérieur du Canada (La Presse Canadienne, 2018). C'est pourquoi le chemin Roxham est une voie favorisée par les demandeurs d'asile, particulièrement depuis 2017 et les changements à la politique américaine de l'immigration<sup>1</sup> (UNHCR, 2019).

## **1.2 L'accès au logement et la question de l'intégration**

En service social, tout comme dans les sphères politiques et médiatiques, l'intégration des immigrants dans la société est un enjeu important. Le concept

---

<sup>1</sup> À la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 en Haïti, le gouvernement américain a mis en place le statut de protection temporaire (Associated Press, 2017). À l'aide de ce programme, les Haïtiens avaient la possibilité de rester aux États-Unis après l'expiration de leur visa et de travailler légalement. Cependant, en 2017, Donald Trump a annoncé le retrait du statut de protection temporaire aux immigrants en situation irrégulière, ce qui a poussé plusieurs personnes à demander l'asile au Canada.

d'intégration a été mis en place dans les recherches nord-américaines dans les années 50 (Gauthier et al., 2010). Dans sa plus simple expression, l'intégration renvoie à un phénomène de réciprocité entre la société d'accueil et les immigrants. Au Canada, le terme intégration est souvent adopté lorsqu'il est question d'étudier les nouveaux arrivants et leur processus d'installation (Li, 2003). Plus particulièrement, ce terme est utilisé lors de la mise en application de politiques, lors de critiques en lien avec l'immigration et dans les milieux universitaires. L'intégration implique que les immigrants deviennent membres de la société d'accueil (Li, 2003). Idéalement, la personne immigrante va atteindre un niveau de réussite comparable aux Canadiens natifs, à la fois sur le plan économique, social et dans l'apprentissage du français ou de l'anglais. En fait, il est attendu du nouvel arrivant qu'il se distancie des immigrants qui sont considérés ethniquement concentrés, qu'il rejette les différences qui sont hors du courant dominant et qu'il accepte les pratiques et standards de la société canadienne (Li, 2003).

Pourtant, différentes recherches se sont penchées sur la question et ont démontré que ce processus devait se faire non seulement du côté des nouveaux arrivants, mais également du côté de la société d'accueil (Gauthier et al., 2010). En effet, l'auteure Lacroix (2004) mentionne qu'afin d'obtenir une intégration réussie, il est primordial que la terre d'accueil offre des services favorisant l'arrivée des immigrants. De plus, l'auteure ajoute que dès l'arrivée dans la société d'accueil, des services doivent être offerts dans le but de stimuler une intégration positive à long terme (Lacroix, 2004). En ce qui concerne les réfugiés, Lacroix (2006) mentionne que l'accès à l'emploi, le chômage et le manque de reconnaissance des diplômes sont des obstacles importants à l'intégration des réfugiés. Mais qu'en est-il de l'absence d'un logement adéquat? En effet, selon l'approche Housing First (« Logement d'abord »), il serait plus facile de prendre sa vie en main lorsqu'on est logé (Gaetz, Scott et Gulliver, 2013). Sachant cela, il est important de comprendre le rôle de l'accès au logement dans l'intégration des demandeurs d'asile.

### **1.2.1 L'accès au logement des demandeurs d'asile**

En 2011, le Canada, pays multiculturel, comptait environ 6 755 800 immigrants, soit 20,6% de la population totale (Statistique Canada, 2018). Plus de la majorité des nouveaux arrivants s'installent dans les grandes villes, soient Toronto, Montréal ou Vancouver (Gouvernement du Canada, 2018). Selon Wayland (2010), les immigrants

d'aujourd'hui sont, pour la majorité, mieux instruits et ont de meilleures compétences que leurs prédécesseurs. Toutefois, malgré ces qualifications, ces personnes ont plus de difficulté que les non-migrants à posséder des biens et à s'intégrer au marché de l'emploi (Wayland, 2010). En effet, ces barrières font en sorte que les nouveaux arrivants sont plus susceptibles de vivre de la pauvreté et d'avoir recours à l'aide sociale. Cette instabilité financière a un impact sur les conditions de logement des personnes nouvellement installées au pays. En effet, à partir des données du recensement de 2001, Wayland (2010) montre que 36% des immigrants vivaient dans des conditions de logement inacceptables comparativement à 13,7% des personnes non immigrantes. Selon les données d'une enquête longitudinale effectuée auprès des immigrants du Canada, environ quatre personnes sur dix éprouvent des difficultés à se trouver un logement au cours des six premiers mois suivant leur arrivée (Statistique Canada, 2005). De cette situation, Wayland (2010) identifie quatre conclusions quant à la situation des immigrants et du logement. Tout d'abord, la difficulté d'accès à des logements abordables est l'obstacle le plus important auquel sont confrontés les nouveaux arrivants. Ensuite, la concentration élevée des immigrants dans certains quartiers est due à un faible revenu qui les restreint dans leur choix de logement. De plus, malgré la forte demande, il y a peu d'accès à des logements subventionnés, à l'aide aux locataires ou à tout autre type d'aide offerte aux personnes ayant un faible revenu. Pour finir, les immigrants appartenant à une minorité visible auront plus de difficulté à se trouver un logement au Canada que leurs homologues européens de peau blanche (Wayland, 2010).

En outre, certains immigrants sont confrontés à des expériences différentes selon la catégorie migratoire par laquelle ils sont arrivés au Canada (Wayland, 2010). En effet, les personnes qui sont venues par le biais du regroupement familial<sup>2</sup> sont celles qui éprouvent le moins de difficulté à se trouver un logement tandis que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont ceux qui sont confrontés aux plus grands obstacles afin de se trouver un logement adéquat (Wayland, 2010). En raison de ressources financières plutôt limitées à l'arrivée dans le pays, cette catégorie d'immigrant a besoin de plus d'aide afin de trouver une habitation de qualité, sécuritaire et abordable (Murdie, 2008). D'ailleurs, une étude

---

<sup>2</sup> Ce programme est utilisé lorsqu'un citoyen canadien ou un résident permanent vivant au Canada parraine un membre de sa famille proche vivant à l'étranger.

effectuée à Toronto démontre que l'accès au logement est une tâche plus ardue pour les demandeurs d'asile que pour les réfugiés parrainés par le gouvernement ou par des groupes privés<sup>3</sup>. Bien que tous les deux soient confrontés à des difficultés afin de trouver un logis permanent, les réfugiés parrainés sont plus susceptibles d'obtenir de l'aide d'amis ou de parents (Murdie, 2010). En moyenne, les demandeurs d'asile ont dû attendre sept mois avant d'avoir un toit, contrairement à l'autre groupe d'immigrants qui a eu à attendre un mois. En ce sens, les demandeurs d'asile sont plus enclins à opter pour une cohabitation, des appartements de sous-sol, ou des logements à une chambre.

Dans ce contexte, il est important de prendre en considération les mesures politiques qui ont un impact important sur l'accès au logement des demandeurs d'asile. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) est entrée en vigueur le 28 juin 2002 (Lacroix, 2003). Cette loi régit les dispositions canadiennes en ce qui concerne la demande d'asile (Nakache, 2018). En 2012, sous le règne du Parti conservateur, des modifications ont été effectuées en ce qui a trait au système d'octroi de l'asile. Cette réforme impose alors des délais serrés pour les dates d'audience, soit 60 jours après le dépôt de la demande d'asile. Afin de respecter les échéanciers, les demandeurs d'asile et leurs représentants doivent mettre en place d'importants efforts pour compléter le dossier. La Commission d'Immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), pour sa part, peine à respecter les délais. En effet, depuis 2015, de nombreuses audiences ont été reportées pour un grand nombre de demandeurs d'asile (Nakache, 2018). Pour ceux qui ont la chance d'obtenir une audience, l'attente afin d'obtenir une décision est tout aussi longue. Nakache (2018) mentionne qu'en novembre 2017, il y avait plus de 43 000 demandes en attente. En février 2018, la CISR annonçait qu'elle n'avait plus de solution pour diminuer le retard et que les demandes allaient être prises en fonction de l'ordre reçu (Nakache, 2018).

L'auteur Lacroix publiait en 2003 que la période pour l'obtention d'une audience afin de présenter son dossier était d'en moyenne sept mois, suivie d'une attente d'environ 22 mois à cinq ans pour connaître la décision émise face au statut de réfugié. En date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada confirmait que le temps d'attente moyen avant qu'une demande d'asile soit instruite était

---

<sup>3</sup> Il y a deux possibilités de parrainage pour les réfugiés : soit la prise en charge par le gouvernement et la prise en charge par des groupes privés.

de 22 mois à partir de la journée d'audience (CISR, 2020). Or, selon Rose et Ray (2001), l'attente avant d'obtenir un statut régulier est l'un des obstacles les plus importants à l'intégration socio-économique des demandeurs d'asile. Durant cette période, il est plus difficile pour les demandeurs d'asile d'avoir accès à un emploi, et par conséquent à un logement. En effet, afin d'obtenir un emploi, il est obligatoire pour les demandeurs d'asile de présenter une demande pour un permis de travail (Immigration et Citoyenneté, 2019). Or, pour les demandeurs d'asile ayant un permis de travail, les emplois qui se présentent à eux sont souvent concentrés dans quatre secteurs, soit la manufacture, les vêtements, la restauration et d'autres services de l'industrie (Lacroix, 2006). Malgré tout, pour de nombreux demandeurs d'asile, il est difficile de se trouver un emploi stable en raison du caractère précaire de leur statut. Bref, le fait de ne pas travailler ou de se retrouver contraint à travailler dans certains milieux peut mener à une marginalisation économique (Lacroix, 2006). Sachant cela, selon une enquête effectuée par Wilkinson et Garcea (2017), le taux de chômage est 11 fois plus élevé chez les réfugiés que chez les Canadiens natifs.

En outre, il y a plusieurs services offerts dans l'optique d'aider les nouveaux arrivants à trouver un logement, notamment le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI) du gouvernement fédéral<sup>4</sup> (Wayland, 2010). Par contre, seuls les résidents permanents et les personnes protégées y ont accès. Les demandeurs d'asile ne peuvent pas en bénéficier (Wayland, 2010). En matière de services de logement aux immigrants, peu d'organismes, voire aucun, n'a ce mandat. L'aide offerte est plutôt informelle, sous forme d'orientation vers divers quartiers et types de logement, ou sous forme de sensibilisation aux droits des locataires (Wayland, 2010).

Ainsi, on constate que les réformes de la LIPR n'ont pas permis d'accélérer le traitement des demandes comme souhaité, ce qui complique l'accès à l'emploi ainsi qu'aux services d'aide au logement, deux éléments majeurs qui faciliteraient pourtant les conditions d'accès à un logement décent pour les personnes qui demandent l'asile. Cette

---

<sup>4</sup> Ce programme vise à prêter une assistance en termes d'information, d'orientation, de traduction, d'interprétation, d'aiguillage, de counseling et de recherche d'emploi (Wayland, 2010). Le PEAJ n'a pas de mandat en lien avec le logement, cependant, les organismes qui utilisent ce programme doivent aider les personnes qui utilisent leurs services à remplir des formulaires et à s'inscrire sur des listes d'attente pour des logements sociaux ou d'autres habitations.

précarité du logement chez les demandeurs d'asile rend cette population plus susceptible de sombrer dans une situation d'itinérance.

### **1.2.2 Le phénomène de l'itinérance chez les demandeurs d'asile**

Plusieurs recherches s'intéressent à la situation des immigrants et à leur accessibilité au logement. Leur faible revenu fait en sorte que certains nouveaux arrivants doivent dépenser un montant supérieur à la moitié de leur revenu pour payer un loyer (Preston et al., 2009). Plusieurs immigrants se voient ainsi contraints de se loger chez des amis ou membres de la famille. Peu de nouveaux arrivants utilisent les refuges d'urgence ou tout autre service social (Preston et al., 2009).

Les recherches démontrent que les demandeurs d'asile sont, avec les réfugiés, les catégories d'immigrants qui ont le plus de difficulté à se trouver un logement adéquat, les obligeant souvent à vivre chez de la famille ou des amis (Le Méner, 2013). En 2007, à Toronto, une recherche révèle que 67 % des réfugiés se sont retrouvés sans logement et 60% se sont sentis émotionnellement sans abris lors de leur première année au Canada (Murdie, 2008), c'est-à-dire sans un environnement aimant, attentionné et familial où ils pouvaient se sentir heureux et en sécurité (NEOCH, 2012). Si peu d'écrits scientifiques abordent la problématique des demandeurs d'asile en situation d'itinérance, certains mentionnent le parcours difficile pouvant mener à des épisodes d'itinérance chez cette population (Murdie, 2010). D'ailleurs, rappelons que les personnes en attente d'un statut de réfugié n'ont pas la même possibilité qu'un réfugié parrainé d'obtenir de l'aide de l'entourage en ce qui concerne le logement, ce qui les met plus à risque d'utiliser les services d'urgence tels que les refuges pour personnes en situation d'itinérance. De ce fait, ce projet de recherche s'intéresse à l'expérience particulière des demandeurs d'asile en situation d'itinérance ayant recours aux services de refuge d'urgence.

### **1.3 L'itinérance c'est quoi ?**

En prenant en considération que cette recherche tente de penser ensemble deux phénomènes, soit l'immigration forcée et l'itinérance, il est pertinent de définir les différents concepts centraux de cette problématique. Ainsi, il sera d'abord question de l'itinérance et du sans-abrisme.

Auparavant, avant les années 1970, le profil typique de la personne en situation d'itinérance était un homme dans la quarantaine, sans emploi, qui souvent avait des

problèmes de santé mentale ou des dépendances relatives à la consommation de substances (Kuhn & Culhane, 1998). À la suite de la récession économique des années 1970 et 1980, il devient toutefois de moins en moins facile de caractériser les personnes en situation d'itinérance. En effet, femmes, couples mariés, jeunes, personnes appartenant à un groupe minoritaire et familles avec des enfants sont maintenant aussi à risque de se retrouver dans cette position (Kuhn & Culhane, 1998). Ce changement de profil a incité certains chercheurs à redéfinir l'itinérance. Tout d'abord, l'observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) décrit l'itinérance comme une situation dans laquelle un individu, une famille ou une collectivité n'a pas accès à un logement stable, sécuritaire, permanent ou adéquat (Gaetz et al., 2012). Pour la majorité des personnes, cette situation n'est pas un choix et cette expérience peut avoir des impacts négatifs, désagréables et stressants pour ceux qui en sont victimes (Gaetz et al., 2012). Selon différents auteurs, il est possible de définir trois types d'itinérance : chronique, cyclique et transitionnel (Kuhn & Culhane, 1998; Gaetz et al., 2013). L'itinérance transitionnelle consiste en des personnes souvent jeunes qui utilisent les services de refuge de façon ponctuelle et pour une courte période de temps. Des événements catastrophiques (séparation, perte d'emplois, deuil) placent ces individus dans cette situation. L'itinérance cyclique se caractérise par le fait d'alterner entre la vie dans un logement et la vie dans la rue. Cette situation est plus ou moins régulière pour les personnes qui se retrouvent dans cette catégorie (Gouvernement du Québec, 2014). Pour finir, l'itinérance chronique est la plus visible et la plus préoccupante puisqu'elle concerne des individus qui n'ont pas été logés depuis une longue période de temps (Gouvernement du Québec, 2014).

À cette typologie, s'ajoutent deux formes d'itinérance, soit l'itinérance dite « cachée » et l'itinérance « visible ». Au Canada, on recense jusqu'à 50 000 personnes qui sont logées temporairement chez des amis, de la famille ou autre. Dans cette situation cachée, les individus n'osent pas utiliser les services d'urgence (Gaetz et al., 2013). Le caractère invisible de cette forme d'itinérance rend plus difficile l'identification des personnes qui seraient sans logement. En parallèle, tous ceux qui vivent dans les hôtels d'urgence, les refuges ou simplement dans la rue sont considérés en situation d'itinérance visible (Whitzman, 2010). Une recherche effectuée par le *Homeless Hub* estime qu'au moins 30 000 Canadiens sont sans abris durant au moins une nuit (Gaetz et al., 2013). De

ce nombre, 2 880 s'installeront dans la rue, 14 400 iront dormir dans un refuge d'urgence, 7 350 resteront dans les logements pour femmes victimes de violence et 4 464 se verront hébergés provisoirement dans des motels (Gaetz et al., 2013).

Les statistiques le démontrent, l'itinérance peut affecter de nombreuses personnes. Or, certains groupes sont plus à risque de se retrouver dans cette situation. À la suite d'une étude menée par le gouvernement du Canada, on estime que les hommes célibataires âgés entre 25 et 55 ans représentent 47,5% de la population itinérante (Gaetz et al., 2013). D'autres sous-groupes de la population sont plus à risque de se retrouver dans cette situation, tels que les jeunes qui forment 20% de la population itinérante (Gaetz et al., 2013). Les personnes autochtones sont également surreprésentées parmi les sans-abris. Finalement, les femmes et les familles ne sont pas épargnées, les données laissant d'ailleurs présager un problème croissant chez cette catégorie de population (Gaetz et al., 2013).

### **1.3.1 L'itinérance : un problème structurel**

Il n'est pas possible de définir un chemin linéaire et uniforme par lequel les personnes entrent dans l'itinérance. Les différentes populations qui se trouvent dans cette position ont peu de points en commun, excepté le fait de ne pas avoir de logement, d'être extrêmement vulnérables et de ne pas avoir de revenus adéquats (Gaetz et al., 2013). Les causes de l'itinérance s'expliquent par le croisement de facteurs structureaux (pauvreté, manque de logements abordables), les défaillances du système (prison, service de protection à l'enfance ou établissement de santé mentale) et les circonstances individuelles (conflit familial, violence, santé mentale) (Gaetz et al., 2013). La problématique de l'itinérance ne résulte pas de problèmes individuels, mais plutôt d'un manque du système canadien à assurer un soutien adéquat. Des services et du financement doivent être mis en place pour que, même en situation de crise, il y ait la possibilité d'avoir accès à un logement (Gaetz et al., 2013). Présentement, plusieurs Canadiens sont à risque d'itinérance dû à l'augmentation du coût des logements, à la violence familiale et à des taux de revenus inadéquats (Gaetz et al., 2013).

### **1.3.2 L'itinérance et l'identité**

Les auteures Boydell, Goering et Morrell-Bellai (2000) mentionnent dans leur article que l'itinérance est une problématique qui va au-delà de la perte d'un logement. Les personnes qui se retrouvent dans cette position perdent également leur identité, leur estime de soi et leur sentiment de réussite. D'ailleurs, une étude effectuée auprès d'un groupe

d'adultes en situation d'itinérance soulève l'importance de l'enjeu identitaire et montre que le rapport à soi des personnes itinérantes varie dans le temps (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000). Lors de cette recherche, les personnes en situation d'itinérance (chronique, cyclique et transitionnelle) valorisaient leur identité passée et démontraient une grande fierté envers leurs accomplissements. En ce qui concerne leur situation actuelle, les participants qui étaient en situation d'itinérance depuis peu de temps se décrivaient comme des personnes attachantes, gentilles, douces, fortes et travaillantes (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000). Ils soulignaient également ce qu'ils n'étaient pas, tels que violents, faibles, sales. En parallèle, pour les personnes en situation d'itinérance chronique, bien que quelques adjectifs positifs ressortaient (survivant, indépendant, généreux), la plupart avaient plus tendance à se dévaloriser en se décrivant comme non accomplies, irresponsables, violentes et certaines allaient jusqu'à dire d'elles-mêmes qu'elles étaient dégoûtantes (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000). Autant pour les personnes nouvellement en situation d'itinérance que pour les personnes qui se retrouvaient dans cette situation depuis plus longtemps, elles percevaient positivement leur futur. En effet, lors de leur participation à l'étude, leur discours laissait entendre une amélioration de leurs conditions de vie et de leur bien-être (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000).

En raison de la situation d'itinérance, plusieurs personnes se retrouvant sans logis vivent un certain inconfort social et un sentiment de stigmatisation. En plus d'avoir des problèmes de santé mentale, d'abus d'alcool ou d'histoires personnelles difficiles, cette population est constamment confrontée à des situations de marginalité. D'ailleurs, l'isolement fréquemment observé chez les personnes en situation d'itinérance s'ajoute au manque de soutien émotionnel (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000). Un thème récurrent souligné chez cette population est le sentiment d'être différent (Boydell, Goering & Morrell-Bellai, 2000). Lors d'un entretien effectué à Toronto avec des personnes en situation d'itinérance (nouvelle et chronique), ces dernières tendaient à s'identifier comme « pas comme les autres », c'est-à-dire différentes des personnes en situation d'itinérance chronique, lesquelles étaient plutôt décrites comme mauvaises, paresseuses et n'ayant pas de motivation. Utilisée comme mécanisme de défense, la comparaison négative entre les personnes itinérantes permet de faire face au sentiment de dévalorisation auquel elles sont constamment confrontées.

En outre, chez les jeunes, les expériences d'itinérance peuvent avoir des conséquences néfastes sur la construction de leur identité (Farrugia, 2011). Le sans-abrisme est souvent compris comme une différence stigmatisée et un échec personnel. D'ailleurs, dans son article, l'auteur Farrugia (2011) mentionne que le titre « d'itinérant » a un plus grand effet de stigmatisation que le simple fait d'être pauvre. Selon les croyances populaires, une personne en situation d'itinérance est décrite comme irresponsable, dangereuse, passive et moralement suspecte (Farrugia, 2011). Les jeunes, dans ce contexte, sont conscients de cette représentation, ce qui influence leur compréhension de leur place dans la société. Les chercheurs affirment qu'une explication individuelle des inégalités (lesquelles sont en fait structurelles) engendre ce discours selon lequel l'itinérance est un échec personnel (Farrugia, 2011). Bref, le fait de prendre le blâme face à la situation est un élément crucial chez les jeunes, ce qui accentue leur sentiment de stigmatisation et de mauvaise estime d'eux-mêmes.

### **1.3.3 L'itinérance et le sentiment d'appartenance**

L'itinérance est considérée comme une expérience de déplacement qui nuit au sentiment d'appartenance d'une personne (Vandemark, 2007). Le déplacement est un concept important à soulever dans cette problématique puisqu'il influence les comportements favorables à une bonne santé et à l'adoption de rôles définis comme normaux par la société. L'auteure Vandemark (2007) mentionne dans son article que la perte d'un logement, qui conduit à la perte du sentiment d'appartenance, génère de l'anxiété ou de la dépression chez la personne en situation d'itinérance. Dans ces conditions, cette population doit constamment se réinventer et tenter de rétablir un certain chez-soi en fonction du lieu où elle est logée. D'ailleurs, au-delà de la perte des liens familiaux et de l'exclusion de la société, les pratiques sociales contraignantes telles que la fermeture des refuges dans la journée ou les lois sur le flânage, ne facilitent pas le développement d'un sentiment d'appartenance à un lieu donné (Vandemark, 2007). Ainsi, il est plus difficile pour cette population de tenter de se sentir chez soi dans les différents refuges.

En ce qui a trait à la population adolescente en situation d'itinérance, celle-ci va éviter l'utilisation des services de logement d'urgence (Parazelli, 2002). Au contraire, chez les jeunes, le sentiment d'appartenance va se définir selon le potentiel d'attractivité d'un lieu.

Ces endroits occupés collectivement par les jeunes constituent des espaces de socialisation réels, mais précaires, par exemple les centres-villes (Parazelli, 2002). Dans cette optique, le sentiment d'appartenance pour le jeune en situation d'itinérance ne se définit pas nécessairement par la possibilité d'avoir un toit, mais plutôt par les liens créés avec d'autres individus vivant une réalité semblable.

#### **1.3.4 L'itinérance et l'exclusion sociale**

Selon l'auteur Castel, il faut aborder l'exclusion comme un processus plutôt qu'un état puisqu'aucune personne ne naît exclue (1995). Il est mentionné dans la recherche que l'individu exclu est en fait désaffilié. En effet, dans son parcours, celui-ci a été confronté à un ensemble de décrochages par rapport à des états d'équilibre relatif au travail ou au statut social, par exemple (Castel, 1995). Castel (1995) dégage trois formes d'exclusion. Tout d'abord, l'isolement d'une communauté, comme il a été constaté avec les communautés juives. Ensuite, la construction d'espaces afin de couper des individus d'une communauté, tels les ghettos (Castel, 1995). Pour finir, la catégorie qui nous intéresse le plus dans le cadre de cette recherche est celle portant sur une certaine partie de la population qui se retrouve avec un statut spécial, soit les « mauvais pauvres ». Ces derniers cohabitent avec les autres, sans toutefois avoir les mêmes droits. Plus précisément, les individus se retrouvant dans cette catégorie ne sont pas nécessairement exclus sur le plan de la ségrégation spatiale. Par contre, ils sont marginalisés par la mise en place de politiques restrictives et n'ont pas accès aux mêmes ressources. Dans ce sens, l'auteure Walsh (2006) démontre dans son article qu'il y a clairement une corrélation entre l'exclusion sociale résultant de l'itinérance et le manque d'accès à ses droits fondamentaux. En effet, il a été établi que les droits des personnes en situation d'itinérance sont bafoués régulièrement. Par exemple, le droit d'avoir un certain standard de vie adéquat, le droit à la liberté, le droit à la sécurité sociale, le droit de participer aux décisions politiques (Walsh, 2006). De cela, découle une polarisation entre les personnes sans-abris et les autres.

En bref, vivre un épisode d'itinérance peut produire plusieurs conséquences négatives au niveau de l'identité, du sentiment d'inclusion sociale et au niveau du sentiment d'appartenance. Sachant cela, on peut supposer que cette situation de très grande précarité aura d'autant plus d'impacts sur le développement identitaire d'une personne que celle-là

a vécu plusieurs chocs, deuils et ruptures et qu'elle doive se rebâtir une vie dans la société où elle demande l'asile.

#### **1.4 La notion de « chez-soi »**

En prenant en considération ce qui précède, il apparaît donc pertinent d'analyser la problématique de l'expérience de l'itinérance chez les personnes qui demandent l'asile au Canada à l'aide du concept du « chez-soi ». Il n'y a pas de définition universelle de ce concept, mais plutôt différentes façons d'y réfléchir sur le plan théorique (Roberge-Remigi, 2016). Serfaty-Garzon (2006), par exemple, s'est intéressée au chez-soi des femmes réfugiés. Chez les personnes réfugiées, la perte du chez-soi, c'est-à-dire le fait que la résidence d'origine ne soit plus habitable ou sécuritaire, est un des éléments déclencheurs du voyage migratoire. L'exil amène à devoir repartir à zéro afin de mieux se rebâtir ailleurs. Cela passe par une adaptation au système bureaucratique du pays d'accueil, au climat et à une certaine adaptation du projet migratoire original (Serfaty-Garzon, 2006). Tous les témoignages recueillis dans la recherche de Serfaty-Garzon (2006) démontrent un grand besoin de s'intégrer en se créant un vrai chez-soi.

Pour sa part, Fisher (1997) définit le chez-soi comme un lieu de vie propre à un individu. Plus particulièrement, il s'agit d'un espace privilégié qui a un fort impact sur le plan émotionnel et social. Dans cet environnement, la personne tisse un ensemble de liens et de relations (Fisher, 1997). Sachant cela, trois dimensions principales du chez-soi, mises en application par les auteures Cloutier-Fisher et Harvey, guideront cette recherche (2009).

##### **1.4.1 L'aspect physique du chez-soi**

Le dictionnaire Larousse définit le chez-soi comme sa demeure, son domicile. Plus particulièrement, ce concept est associé à l'aspect physique et matériel (Roberge-Remigi, 2016). Les auteures Laberge et Roy, qui font mention du terme « domiciliation » dans leur article (2001), expliquent que dans notre société, l'usage privilégié du logement est fondé sur un usage exclusif. Plus particulièrement, il a été soulevé que le domicile est réservé aux membres d'un même ménage ou à des personnes qui se choisissent l'une et l'autre afin de partager un espace de vie. Selon ces mêmes auteures, l'organisation sociale est basée sur cette prémisse (Laberge et Roy, 2001). De par cet arrangement, des bénéfices s'y rattachent, tels que la possibilité d'avoir une adresse, un numéro de téléphone, un compte bancaire et autres. À la lumière de ces éléments, Laberge et Roy (2001) considèrent donc

qu'il ne faut pas réduire le domicile à son caractère physique, c'est-à-dire au fait d'avoir un toit. Au contraire, plutôt que de simplement se concentrer sur la question de l'accessibilité à un logement physique, elles mentionnent que d'autres dimensions sont importantes afin d'avoir un chez-soi. En effet, l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime et exclusif à un domicile est tout aussi important lorsqu'il est question de chez-soi.

#### **1.4.2 Les liens sociaux et le chez-soi**

Selon Baillergeau et Morin (2008), le logement, en plus d'être un espace domiciliaire, est également un milieu propice à la création de liens sociaux, plus particulièrement avec les voisins. Ces liens qui se tissent peuvent devenir forts au point de contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance au territoire (Baillergeau et Morin, 2008). Outre les liens avec le voisinage, il peut se développer des liens familiaux et des liens d'amitié à l'aide du logement. D'après l'étude effectuée par Cloutier-Fisher et Harver (2009), un sentiment de communauté peut en effet se développer via les liens tissés avec les commerces locaux ou par le fait d'être abordé de façon familière par les gens du quartier (en étant appelé par son prénom, par exemple), et ainsi participer à l'émergence d'un sentiment de chez-soi. Aussi Baillergeau et Morin (2008) rappellent-ils que l'habitation est un vecteur de liens sociaux et qu'ensemble, logement et liens sociaux concourent au sentiment d'être chez soi.

#### **1.4.3 Les aspects personnels et le chez-soi**

Finalement, en plus des aspects physiques et des liens sociaux, s'ajoute la dimension personnelle du chez-soi. Trois caractéristiques essentielles sont à souligner, soit l'intimité, l'appropriation du lieu et la capacité de s'établir dans le temps. Sachant cela, Lion (2015) mentionne qu'habiter, c'est en premier lieu la possibilité de disposer d'une intimité qui nécessite un espace privé. À l'intérieur des espaces clos, il n'y a pas cette pression à répondre aux rôles sociaux en se souciant du regard des autres. Cette intimité assure une certaine sécurité qu'on ne retrouve pas nécessairement dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance (Lion, 2015). Ensuite, dans le concept d'habiter on peut également distinguer un aspect existentiel. Effectivement, c'est parce qu'une personne y habite que le domicile peut devenir une habitation (Lion, 2015). Donc, l'appropriation d'un lieu se définit par la capacité d'adapter son espace selon sa personnalité, sa marque, son identité. Il est possible de retrouver plusieurs critères à la dimension d'appropriation, soit le marquage de l'espace, son aménagement, les activités quotidiennes et le choix des mots

utilisés afin de qualifier son logement. Finalement, l'ancrage dans le temps peut se représenter par la capacité de se voir dans l'avenir et de créer des projets (Lion, 2015). Or, pour les personnes utilisant les refuges d'urgence, la crainte quotidienne d'avoir à se trouver un nouvel abri temporaire empêche cette projection dans le futur. En somme, l'étude effectuée en France par Lion (2015) montre bien l'importance d'avoir un espace personnel. En effet, les participants de son étude ont préféré se construire des cabanes dans les bois plutôt que de se rendre dans un logement d'urgence et de perdre leur espace d'intimité.

### **1.5 Conclusion**

En conclusion, les immigrants qui veulent s'installer au Canada ont la possibilité de le faire sous différentes catégories. Pour en nommer quelques-unes, on retrouve le regroupement familial, les travailleurs qualifiés, les étudiants internationaux, les réfugiés réinstallés, les demandeurs d'asile. Pour les nouveaux arrivants, la période d'installation dans le pays d'accueil peut être ardue à plusieurs niveaux. Cependant, il est important de souligner que les personnes qui demandent l'asile sont confrontées à davantage d'obstacles que les immigrants provenant des autres catégories, notamment en ce qui a trait à l'accès à un logement adéquat. En effet, le caractère incertain de leur statut rend plus difficile leur intégration complète au Canada. Le manque de ressources économiques et sociales, le manque de services destinés à ces individus et le délai avant d'obtenir une réponse en lien avec leur statut migratoire, font en sorte qu'ils sont presque complètement laissés à eux-mêmes dans cette réinstallation. Sachant que la possession d'un logement et le développement d'un chez-soi facilitent le sentiment de sécurité, la capacité à se projeter dans le futur, la création de liens sociaux et donc l'intégration au sens large, et sachant que peu d'études se sont consacrées à l'accès au logement chez les demandeurs d'asile, cette recherche tente de mieux comprendre la situation de l'accès au logement de demandeurs d'asile qui ont vécu une période d'itinérance visible depuis leur arrivée au Canada. Afin d'analyser cette problématique, il sera question de mettre en application le concept de chez-soi. De par l'utilisation de ce concept, l'objectif est de montrer que se sentir à la maison ne passe pas uniquement par le fait d'avoir un abris physique, mais aussi par la possibilité de s'épanouir au niveau personnel, autrement dit la capacité de se projeter dans le temps, avoir

accès à une intimité et se sentir en sécurité. De plus, le sentiment de chez-soi se traduit également dans le développement de relations sociales saines. En fait, cette recherche souhaite comprendre par quels processus les demandeurs d'asile se retrouvent en situation d'itinérance visible à Ottawa et comment cette situation vient interférer avec le développement d'un sentiment de chez-soi, la construction identitaire et le processus d'intégration au Canada.

## **CHAPITE II : MÉTHODOLOGIE**

Dans ce chapitre, on retrouve la démarche méthodologique utilisée afin de recueillir les résultats. Sachant que ce projet de recherche s'intéresse aux demandeurs d'asile qui sont ou qui se sont retrouvés en situation d'itinérance à Ottawa et aux effets de cette expérience dans leur processus d'installation et d'intégration au pays, l'application de la méthodologie qualitative semblait aquédate dans ce contexte. Ainsi, dans l'optique de favoriser le partage des expériences de vie, nous avons opté pour des entretiens individuels. Bref, de façon plus détaillée, les sections de ce chapitre abordent les étapes de recrutement, l'analyse des données, la considération éthique et les limites de la recherche.

## **2.1 La population à l'étude et les critères d'inclusion**

Le choix de la région d'étude s'explique par le fait que plus de deux tiers de la population ciblée s'installe dans la province de l'Ontario à son arrivée au Canada (Statistique Canada, 2019). Pour ce faire, il avait été question au départ de passer en entretien tout demandeur d'asile ayant vécu au moins un épisode d'itinérance visible et intéressé à participer à l'étude. Cependant, lors de la période d'attente d'un statut, ces personnes vivent un stress important et sont à la recherche de services répondant à leurs besoins (Rose et Ray, 2001). D'ailleurs, ce stress s'amplifie si la personne est toujours sans logement au moment de l'enquête. Cette situation fait d'eux un groupe particulièrement vulnérable (Lacroix, 2004). Aussi, en raison de la grande précarité dans laquelle se retrouve ce groupe de personnes, il se peut que participer à un projet de recherche ne soit pas dans leurs priorités et qu'il soit donc difficile de susciter leur intérêt. Sachant qu'il serait probablement plus difficile de recruter des personnes en attente d'un statut régulier, les balises des critères de participation se sont donc élargies afin de permettre à des personnes ayant obtenu leur statut de réfugié de participer à l'enquête. Par conséquent, il a été décidé de rencontrer des personnes ayant dû recourir aux services d'un refuge pour personnes en situation d'itinérance depuis leur arrivée au Canada, pour une ou plusieurs nuits, que ces personnes soient demandeurs d'asile en attente de statut ou qu'elles aient été reçues.

Selon Ouellette et Saint-Jacques (2000), il n'y a pas de règles standards entourant la taille d'un échantillon, le nombre adéquat variant en fonction de plusieurs facteurs. Comme cette étude est exploratoire et cherche surtout à étudier les parcours en profondeur pour y déceler des logiques plutôt que de produire des statistiques, et étant donné les contraintes

de temps relatives à la réalisation d'une recherche de maîtrise, il a été convenu que ce projet se concentre sur un petit échantillon, soit cinq personnes.

Pour participer à la recherche, les personnes impliquées devaient donc être ou avoir déjà été demandeur d'asile, avoir connu un ou plusieurs épisodes d'itinérance visible (c'est-à-dire, avoir eu recours pendant au moins une nuit à un refuge pour personnes itinérantes), être en mesure de s'exprimer en français et être âgées de 18 ans et plus. Il a été question de se concentrer sur les adultes dans le cadre de ce projet puisque leur expérience d'asile est vécue différemment de celle des jeunes demandeurs d'asile. En effet, malgré les conditions difficiles du voyage, les enfants ne sont pas toujours conscients de tous les enjeux entourant ce périple (Daviet, 2005). Ils ont parfois un manque de connaissance des raisons de l'exil et de toutes les procédures qui s'ensuivent. D'ailleurs, contrairement aux parents, il est souvent plus facile pour les jeunes de s'intégrer au tissu social pendant la période d'attente du statut de réfugié (Daviet, 2005). Ce groupe d'âge a accès à l'école, ce qui facilite l'intégration à la nouvelle société, tandis que pour les personnes majeures, il y a plusieurs obstacles qui empêchent leur participation au marché du travail et à la vie culturelle (Daviet, 2005). Malgré tout, il faut reconnaître que les jeunes et même les enfants peuvent être bouleversés par l'expérience de l'exil et l'expérience de l'itinérance, mais comme ce projet souhaite avoir accès aux détails qui entourent ces expériences, il valait mieux interroger des adultes. Les cinq participants retenus répondent aux critères énumérés.

## **2.2 La méthode de recrutement**

Le recrutement de la population choisie a été effectué par deux organismes communautaires, soit le YMCA et le Centre des services communautaires Vanier. Le premier milieu offre un programme de logement variant selon la situation de la personne et le second offre des services en français et en anglais afin d'améliorer la qualité de vie des résidents du quartier. Plus particulièrement, on y retrouve un programme pour les nouveaux arrivants dans le but de les accompagner dans leur intégration au Canada. En raison de la situation actuelle de la Covid-19, il était impossible pour toute personne extérieure de se présenter dans les différents établissements afin de faire du recrutement pour cette recherche. Ainsi, des affiches explicatives du projet ont été apposées dans les deux organismes par les intervenants (les milieux étaient encore ouverts pour les usagers).

De plus, un courriel avec les informations sur la recherche a été envoyé à des personnes utilisant les services du centre communautaire de Vanier susceptibles d'être intéressées par le projet.

### **2.3 Qui sont les participants à la recherche ?**

Lors des entrevues dans le cadre de cette recherche, nous avons eu la chance d'entendre le témoignage de cinq anciens demandeurs d'asile, un homme et quatre femmes, provenant d'Haïti, de la République démocratique du Congo ou du Burundi. Pour trois des personnes interviewées, elles ont dû partir seules, laissant leurs familles dans leur pays d'origine, tandis que pour deux des participants, le voyage a pu être effectué en famille.

Ainsi, nous avons rencontré une Congolaise, Gloria<sup>5</sup>, qui a dû quitter son pays en raison de problèmes avec son mari ainsi qu'avec les autorités locales. Ces circonstances difficiles ont fait en sorte que Gloria a dû partir sans ses enfants. Ensuite, nous avons rencontré deux jeunes femmes burundaises. Tout d'abord, nous avons eu un entretien avec Elsa, qui à l'âge de 19 ans s'est établie au Canada en raison de l'instabilité politique de son pays d'origine. Ensuite, Déborah nous a raconté son parcours en tant que demandeuse d'asile seule au Canada. Finalement, nous avons pu nous entretenir avec deux personnes originaires d'Haïti, soit Farah et Joseph. Farah est arrivée au Canada en 2016 accompagnée de son mari et de leur fils âgé de quatre ans. En raison de difficultés économiques, les deux parents ont choisi de tenter de reconstruire leur vie ailleurs afin de garantir un meilleur avenir à leur plus vieux garçon, qui est resté en Haïti, et à leur plus petit qui a fait le voyage avec eux. Joseph, pour sa part, a choisi de reconstruire sa vie dans un nouveau pays à la suite de menaces de mort proférées par des gangsters ayant plus de pouvoir, selon ses dires, que la police. Il a dû quitter rapidement avec sa femme et leurs deux enfants.

Pour l'ensemble des participants, on peut retrouver des similitudes dans leur parcours migratoire. Cependant, leur expérience de logement a été teintée de difficultés variées selon le refuge qui les a accueillis. Trois des cinq participants ont vécu au Refuge 1, milieu qui accueille les familles en situation d'itinérance, tandis que pour les personnes qui ont fait le voyage seules, elles ont été logées au Refuge 2, un refuge accueillant les adultes non-

---

<sup>5</sup> Les prénoms utilisés dans cette recherche sont des pseudonymes.

accompagnés en situation d’itinérance. Nous avons fait le choix de taire le nom des réfugiés pour assurer une meilleure confidentialité des données.

Aujourd’hui, pour l’ensemble des participants, leur situation de logement s’est régularisée et tous ont eu la chance de trouver une habitation subventionnée par le gouvernement – qui se font rares à Ottawa. De plus, malgré plusieurs défis, tous avaient obtenu le statut de personne réfugiée au moment de l’enquête. Aucun n’avait encore la citoyenneté canadienne.

**Tableau 1 : Le parcours de l’accès au logement des participants**

<b>Pays d’origine</b>	<b>Arrivé seul ou accompagné</b>	<b>Type de logement à l’arrivée</b>	<b>Nombre de temps en situation d’itinérance invisible</b>	<b>Nom du refuge choisi</b>	<b>Nombre de temps passé en refuge pour personne en situation d’itinérance</b>	<b>Statut et logement actuel</b>
<b>Gloria</b>	RDC	Seule	Logée chez des compatriotes  Motel	15 nuits  15 nuits	Refuge 1	2 mois  Maison subventionnée
<b>Elsa</b>	Burundi	Seule	Logée chez une amie	1 mois	Refug 2	3 mois  Réfugiée  Maison subventionnée
<b>Deborah</b>	Burundi	Seule	Logée chez une amie	5 mois	Refuge 2	3 mois  Résidente permanente  Maison subventionnée
<b>Farah</b>	Haiti	Accompagnée	Motel	15 nuits	Refuge 1	3 mois  Réfugiée  Maison subventionnée
<b>Joseph</b>	Haïti	Accompagné	Refuge	0	Refuge 1	1 an  Réfugiée  Maison subventionnée

## **2.4 La collecte des données**

Cinq personnes ont démontré un intérêt face au projet et ont de ce fait été invitées à une entrevue individuelle d'environ 60 minutes qui s'est déroulée sous la forme d'une entrevue semi-dirigée. Ce mode de collecte de données est le plus utilisé lors de la recherche qualitative (Mayer et Saint-Jacques, 2000). L'auteure Savoie-Zajc (2009) définit l'entrevue semi-dirigée comme une interaction verbale qui est animée par la chercheuse de façon souple. Il est important que cette dernière, bien qu'elle ait des thèmes généraux à explorer, se laisse guider par le contenu des échanges (Savoie-Zajc, 2009). En fait, cette forme d'entretien donne une certaine liberté aux participants quant à leurs réponses, tout en les encadrant par des questions spécifiques (Mayer, et Saint-Jacques, 2000). Afin de préparer ce type d'entrevue, il y a certains éléments à prendre en considération. Tout d'abord, la planification de l'entretien doit se baser sur une question de recherche prédéfinie (Savoie-Zajc, 2009). En fonction de cette question, la chercheuse doit préparer un schéma d'entrevue et prendre en considération le choix des participants potentiels. Le schéma d'entrevue est un guide qui structure la rencontre selon des thèmes et des sous-thèmes qui sont traduits en questions ouvertes (Savoie-Zajc, 2009).

Il est important d'identifier les apports de l'entretien semi-dirigé, mais également les limites de l'utilisation de cette méthode de collecte de données. Une de ses forces principales est qu'il offre un accès à l'expérience de l'individu. Les informations obtenues sont riches et détaillées (Savoie-Zajc, 2009). Par contre, certaines questions peuvent placer les participants dans une situation de malaise et ainsi la chercheuse peut avoir de la difficulté à créer un lien et à recueillir toute l'information nécessaire (Savoie-Zajc, 2009). De plus, si le guide d'entrevue n'a pas été bien préparé, la rencontre peut se transformer en entretien non-dirigé ou trop dirigé. Pour ce projet de recherche, un guide d'entretien a été préparé (Annexe A) afin d'avoir une vue d'ensemble du parcours migratoire des participants à l'aide de questions ouvertes. Afin de favoriser un échange dans la confiance, une première rencontre par téléphone d'une dizaine de minutes a eu lieu afin de discuter de la recherche et des objectifs de celle-ci.

En raison du développement de la technologie, plus précisément d'Internet, on assiste à une augmentation marquée des entretiens en ligne (Janghorban, Roudsari et Raghypour, 2014). De part son aspect virtuel, ce type d'enquête a l'avantage de réduire certains des problèmes des interviews en face à face. Dans ce contexte, la plate forme Skype est souvent utilisée dans la recherche (Janghorban, Roudsari et Raghypour, 2014). Ce service de communication gratuit offre la possibilité d'appeler, d'écrire et de voir des personnes partout dans le monde. Skype, pour les chercheurs, propose une nouvelle façon de collecter les données (Janghorban, Roudsari et Raghypour, 2014). Sachant cela, et en raison de la Covid-19, les entrevues se sont déroulées à l'aide de cette plateforme. L'utilisation de Skype a sans doute modifié la façon dont se déroulaient les entretiens. En effet, lors du premier contact avec les participants, il y avait une certaine réticence en lien avec la confidentialité qu'apportait l'usage de cette forme de communication. Afin de rassurer les personnes impliquées dans le projet, il a été question de leur faire comprendre que bien qu'il était obligatoire d'enregistrer les échanges, seule leur voix allait être enregistrée et non leur image. D'ailleurs, l'usage d'Internet rend plus facile pour les participants de se retirer de la recherche parce qu'ils n'ont qu'à cliquer sur un bouton s'ils sentent un certain inconfort (Janghorban, Roudsari et Raghypour, 2014).

Tout comme les entretiens face à face, l'utilisation de la plateforme Skype rend accessible les signes non verbaux. Lors des échanges, deux des participantes plus jeunes répondaient avec de courtes réponses, ce qui laissait sentir une certaine gêne. Par contre, vers la fin des rencontres, il semblait y avoir une plus grande ouverture. Enfin, bien qu'en général les candidats ont bien répondu et ont su partager leur histoire, il a été plus difficile de créer un lien de cette façon, d'autant plus sans caméra. Si nous avions eu la possibilité de faire les rencontres en personne, on imagine qu'il aurait été plus facile de rendre les individus plus à l'aise durant l'échange et ceci aurait permis d'obtenir des résultats d'analyse encore plus riches en information. Les auteurs Janghorban, Roudsari et Raghypour (2014) mentionnent dans leur article que les interactions en ligne peuvent être moins authentiques dû au manque de partage social. Bref, l'utilisation de Skype nécessite une adaptation afin d'obtenir des échanges agréables et cela passe évidemment par la patience de laisser le participant s'exprimer à son rythme.

## **2.5 La méthode d'analyse des données**

Afin d'analyser les données recueillies, la méthode d'analyse de contenu de L'Écuyer (1987), qui s'effectue en six étapes, a été mise en application. Cette méthode vise à mieux comprendre la signification d'un message, que ce soit un récit scientifique, un roman ou un récit de vie. Ainsi, avant toute chose, une retranscription détaillée des enregistrements audio a été faite dans le but de faciliter le processus de compréhension des données. Par la suite, une lecture des entretiens a été effectuée afin de se familiariser avec ceux-ci (L'Écuyer, 1987). Pendant cette lecture, des thèmes ont été soulevés et par la suite, classés sous différentes catégories. Dans son article, L'Écuyer (1987) présente trois types de modèle pour catégoriser et codifier les données. Tout d'abord, *le modèle A* consiste à développer des catégories en fonction des analyses effectuées. Lors de l'application du *modèle B*, les catégories ont été préalablement définies avant le début des entretiens. Enfin, *le modèle C* se veut un mélange des deux derniers. De ce fait, dans ce type de modèle, on retrouve certaines catégories prédéfinies. Cependant, il y a une ouverture à les modifier ou les remplacer selon l'information qui a été recueillie (L'Écuyer, 1987). Pour ce projet, il était question au départ d'utiliser le *modèle C*, mais à la suite du premier entretien, le *modèle A* semblait plus approprié pour le projet. Ensuite, selon les étapes définies par L'Écuyer (1987), il faudrait idéalement quantifier les données à l'aide des catégories pour en faire une analyse statistique traditionnelle. Par contre, en raison du nombre très restreint de participants, cette étape devenait impertinente. Enfin, L'Écuyer (1987) invite à interpréter les résultats selon le modèle choisi et en fonction de l'analyse qualitative et/ou quantitative effectuée.

## **2.6 Considérations éthiques**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2020, ce projet a obtenu le certificat d'approbation déontologique de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa. En prenant en considération la position de chercheure, il était important que les personnes impliquées dans le projet n'aient pas de craintes d'éventuelles représailles quant à leur demande d'asile ou de citoyenneté future ou, au contraire, qu'elles ne croient pas que leur implication dans le projet allait faire avancer leur dossier. Donc, il a été mentionné dans le formulaire de consentement que la participation à cette recherche n'allait pas engendrer de conséquences positives ou négatives, à l'exception d'une satisfaction à pouvoir exprimer

son vécu ou de potentiels malaises personnels à relater certains pans de sa vie. Ensuite, il était important que les participants ne sentent pas de pression face au projet du fait que celui-ci avait été proposé par les intervenants. En ayant conscience de cela, il a été souligné aux intervenants que toute participation était optionnelle et lors du premier contact avec les différents usagers, cet élément a été réitéré. Finalement, l'anonymat des participants a été assuré par la modification des noms lors de la retranscription des entretiens et par la suppression des éléments qui pouvaient les identifier (tels que les noms des refuges ou de leur ville natale, par exemple).

### **2.7 Les limites et apports de la recherche**

Étant donné que la recherche a été réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise et que la réalisation de ce dernier était soumise à des contraintes de temps importantes, cette étude reste exploratoire et ne peut donc pas être généralisée à toute une population. Toutefois, peu d'études se sont penchées sur la situation des demandeurs d'asile en situation d'itinérance. Ainsi, cette recherche peut offrir quelques pistes en vue d'améliorer les services, autant aux intervenants qui œuvrent auprès des demandeurs d'asile qu'aux intervenants qui travaillent dans le domaine de l'itinérance et du sans-abrisme. De plus, la participation à la recherche a donné une voix aux personnes qui demandent l'asile en lien avec leur expérience avec le système canadien.

## **CHAPITRE III : L'ANALYSE**

Dans l'optique de mieux comprendre l'expérience de l'accès au logement des demandeurs d'asile à Ottawa, les résultats de cette recherche ont été divisés selon différents thèmes. Tout d'abord, les conditions de l'arrivée dans un refuge ont été analysées. Ensuite, il a été question d'aborder la vie en refuge, c'est-à-dire la relation avec les autres personnes fréquentant le milieu, la relation avec le personnel, les règlements de l'établissement et le sentiment de chez-soi dans ces lieux. Évidemment, cette recherche a également tenté de mieux comprendre comment ces personnes ont réussi à sortir du refuge. D'ailleurs, lors des échanges, les participants ont brièvement fait ressortir les effets du passage en refuge sur leur identité. Finalement, ces différents éléments ont permis de mieux comprendre les défis d'accès au logement auxquels sont confrontées les personnes qui demandent l'asile au Canada.

### **3.1 Les conditions d'arrivée dans un refuge**

Comme il a été possible de le constater dans le chapitre *Présentation des participants* (8.4.1), les motifs de départ des pays d'origine des participants sont variés (instabilité politique, difficultés financières, peur de représailles). Malgré ces divergences, il est possible d'observer que la décision de partir ne résultait pas d'un choix, mais plutôt d'une obligation afin de protéger sa vie et celle de sa famille.

La raison pour laquelle j'ai été obligé de quitter, c'est parce qu'en Haïti, quand les gangs font des menaces de mort, la meilleure chose ou du moins l'objectif est de laisser tout de suite. Quand les gangs font des menaces de mort, disent qu'ils vont tuer toute votre famille, la meilleure chose est de partir même si vous ne savez pas où vous allez (Joseph, homme haïtien, Refuge 1).

Ainsi, à leur arrivée au Canada, les participants ont dû se réinstaller dans ce nouveau pays sans les ressources qu'ils avaient auparavant. Certains d'entre eux avaient la chance de connaître une personne provenant de leur communauté culturelle installée au pays d'accueil depuis un moment et qui a su les guider lors de leurs premiers jours. Pour trois des participants de la recherche, toutefois, leur motivation à venir au Canada n'a pas été influencée par de la famille ou des amis puisque ceux-ci n'avaient pas de contacts proches qui auraient pu les accueillir.

Non... Je n'ai pas de famille au Canada. [...] À cette époque, le Canada était la seule solution, la seule destination, par le seul fait qu'aux États-Unis, il y a une

politique discriminatoire envers les Noirs. Alors qu'au Canada, c'est un pays qui reçoit les gens et c'est pourquoi nous avons fait le choix de venir au Canada. (Joseph, homme haïtien, Refuge 1)

Selon Hynie, Crooks & Barragan (2011), le réseau social est un élément déterminant pour une bonne santé physique et mentale. Plus particulièrement pour les femmes immigrantes, la présence de la famille immédiate aurait un impact considérable sur le support instrumental, que ce soit sous la forme d'aide aux enfants, d'aide au logement, de ressources monétaires ou même de recherche d'informations (Hynie, Crooks & Barragan, 2011). Le manque de soutien résulte en une difficulté à trouver les services essentiels adéquats à leur intégration, dont l'aide au logement.

Dans certains des cas étudiés, le hasard a aidé les demandeurs d'asile rencontrés à se trouver un logement d'urgence. Par exemple, pour Gloria, à son arrivée à l'aéroport, elle a rencontré un homme provenant du même pays qu'elle. Celui-ci l'a aidée dans sa recherche de logement.

Non, j'étais au niveau de l'aéroport et je n'avais personne pour venir me chercher. Par hasard, j'ai trouvé un compatriote, je lui ai posé des questions et il m'a prise avec lui. On a bavardé, il m'a posé des questions : « Où est-ce que vous allez? ... ». En bavardant, il m'a donné une référence que j'ai appelée, et quand j'ai appelé, la personne m'a dit : « Vous pouvez venir ici à Ottawa ». (Gloria, femme congolaise, Refuge 1)

L'une des participantes ayant passé par les voies terrestres a eu comme recommandation de la part d'inconnus rencontrés dans la rue de composer le 311, qui est le numéro de téléphone de la Ville d'Ottawa, afin d'avoir accès à un service de refuge.

À notre arrivée de Fort Érié, j'ai accompagné mon fils de quatre ans faire pipi dans une école catholique anglaise. Pendant ce temps, quelqu'un a croisé mon mari et lui a demandé « Vous êtes nouveaux? » et mon mari a dit « Oui ». La personne a dit « Faites 311, ils vont vous donner un endroit où vous loger ». À mon retour, mon mari m'a dit « Chérie, quelqu'un m'a dit de faire le 311 et on va nous donner un endroit où se loger ». Donc on s'est dit qu'on va essayer. (Farah, femme haïtienne, Refuge 1)

Il est possible que ces demandeurs d'asile aient eu plus de chances d'obtenir une place pour se loger à Ottawa que s'ils étaient arrivés dans une autre ville car la ville d'Ottawa s'est dotée d'un plan de logement et de lutte contre l'itinérance (Ville d'Ottawa, 2020). Ce

projet a pour objectif de faire en sorte de diminuer l'itinérance, d'éliminer l'itinérance chronique, de réduire les séjours dans les services d'urgence et d'offrir un service adéquat dans les refuges (Ville d'Ottawa, 2020).

Par ailleurs, à la suite des discussions avec les participants, il a été possible de constater que certains d'entre eux ont vécu un épisode d'itinérance invisible avant d'être contraints de vivre dans un refuge pour personnes en situation d'itinérance. En effet, deux des participants au projet ont tout d'abord passé quelques jours dans un motel. Ce milieu a ses avantages parce que, contrairement à un refuge ou à une cohabitation avec des compatriotes, il y a une possibilité d'intimité, donc d'y habiter (Lion, 2015). Néanmoins, ce type de logement, bien qu'il soit payé par la ville, peut devenir un fardeau monétaire car les repas ne sont pas fournis : « *Pour moi, au motel, c'était mieux que [Refuge 1]. La seule chose qu'on n'a pas, c'est une cuisine pour préparer la nourriture. On a dépensé tout ce qu'on avait au restaurant pour manger* » (Farah, femme haïtienne, Refuge 1).

Lorsque les nouveaux arrivants ont déjà des connaissances du pays d'accueil, il est plus facile de trouver un endroit où dormir lors des premières nuits au Canada. En effet, lorsqu'ils ont certains contacts, ces derniers sont généralement prêts à les héberger pendant un certain temps. Deux participantes ont ainsi pu être logées chez des amis : « *Au début, je suis arrivée chez une amie. C'est elle qui m'a hébergée. Après, je suis allée au shelter. J'ai passé trois mois [chez son amie]. Elle m'avait juste hébergée pour avoir la demande d'asile pour que je puisse me débrouiller après* » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2). Dans un article écrit par les auteures Huerta-Macías, González et Holman (2000), on apprend que les immigrants en attente du statut de réfugié qui sont en situation d'itinérance invisible ont peu de possibilités de logement autres que les hôtels et motels. Les autres possibilités offertes à eux sont de cohabiter avec d'autres personnes qui ont fait une demande d'asile, squatter dans des maisons abandonnées ou vivre chez des membres de la famille ayant un statut stable. Cette dernière option, soit être accueilli chez des proches, est évidemment la plus favorable. Effectivement, la parenté ayant un statut de résident ou de citoyen a la possibilité d'accompagner le demandeur d'asile dans sa recherche de service, offre un soutien dans la garde des enfants et pallie les difficultés de barrière de la langue (Huerta-Macias, Luisa Gonzalez et Holman, 2002) En ce sens, il est possible de distinguer, dans les récits racontés par les participants, deux types de parcours qui leur ont permis d'avoir

accès aux ressources de logement à Ottawa: soit ils ont trouvé un refuge en urgence par hasard (en tombant sur des inconnus qui leur ont fourni de l'information), soit ils ont été hébergés chez des personnes qu'ils connaissaient. Malgré tout, peu importe le type d'hébergement « choisi » à l'arrivée, le processus pour l'obtenir peut s'avérer plutôt compliqué. Effectivement, bien souvent, les demandeurs d'asile n'ont pas accès aux différents services offerts et lorsque ceux-ci sont disponibles, ils sont très limités. L'une des participantes, Gloria, a passé une nuit à chercher son motel. L'organisme communautaire qu'elle avait rencontré et qui l'avait mise en correspondance avec le milieu n'a pas su bien la guider lorsqu'il était temps pour elle de s'y rendre.

Je ne sais pas ce qui s'est passé. On me dit : « Voilà le billet d'autobus, allez en face, il y a l'arrêt ». Peut-être qu'eux pensaient que je connaissais déjà quelque chose, peut-être qu'ils ne savaient pas que je ne connaissais rien de ces arrêts d'autobus. Je ne leur en veux pas. Peut-être qu'eux pensaient que j'avais une idée sur les arrêts d'autobus, mais je me suis sentie un peu abandonnée et la nuit m'avait trouvée, c'était difficile pour moi. Associez à cela la neige, donc vous arrivez dans un pays dans le froid. C'était difficile pour moi. (Gloria, femme congolaise, Refuge 1)

Pour les participants, l'unique objectif est de s'intégrer le plus rapidement possible à la culture canadienne et cela passe par le logement. Dans cette optique, il a été soulevé par des chercheurs qu'il était primordial que la terre d'accueil offre des services facilitant l'arrivée des immigrants (Lacroix, 2004). Malheureusement, aucun des participants n'a reçu l'aide adéquate d'une instance canadienne lors de leur recherche d'un hébergement à leur arrivée au pays. Par exemple, pour Joseph, il était évident pour lui qu'il avait la responsabilité de trouver un logement temporaire pour sa famille. Il est possible de comprendre que les demandeurs d'asile dans ce contexte n'arrivent pas dans un nouveau pays avec l'optique qu'ils recevront de l'aide. Ainsi, dès le départ de leur projet migratoire, ils vont eux-mêmes mobiliser l'aide dont ils ont besoin afin d'assurer leur intégration. Par contre, cette recherche de logement sans ressources canadiennes ajoute un stress aux demandeurs d'asile lors de leur arrivée : « *Il était déjà 19h, il y avait l'obscurité, c'était dans le froid. J'avais faim, j'étais à l'arrêt d'autobus, j'étais inquiète.* » (Gloria, femme congolaise, Refuge 1)

En bref, les récits partagés par les participants à la recherche d'un endroit où se loger illustrent un grand manque dans les services offerts pour les demandeurs d'asile. Les participants ont su se débrouiller grâce à la générosité de connaissances ou d'inconnus. Selon un article de Marie Lacroix (2004), plusieurs restrictions budgétaires ont engendré une diminution des services bénéfiques pour les demandeurs d'asile. Les organismes communautaires tentent de combler ces besoins, mais il s'agit d'une tâche difficile sans soutien financier du gouvernement. Actuellement, les politiques gouvernementales en immigration sont fondées sur une logique de « coût-bénéfice », ce qui pourrait expliquer le manque de services offerts aux personnes qui demandent l'asile (Tomkinson, 2015). Malgré tout, il est primordial en tant que société d'offrir de l'aide à tous les demandeurs d'asiles présents sur le territoire à la fois pour des raisons humanitaires et parce que leur demande de statut peut éventuellement être acceptée. Ainsi, leur intégration sera plus facile si, avant même d'avoir obtenu une réponse à leur statut, ils ont eu accès à des services communautaires adéquats.

### **3.2 La vie en refuge**

Que ce soit à la suite de leur arrivée au Canada ou après une période de temps logé chez des amis ou à un motel, tous les participants rencontrés ont vécu une période d'itinérance visible.

Les personnes ayant résidé au Refuge 1 ont été accueillies par les intervenants du refuge à la suite d'une référence de la Ville d'Ottawa. Une référence est faite lorsque le demandeur d'asile contacte le numéro de la ville, soit le 311. De ce fait, une chambre leur a été attribuée selon leurs besoins. En ce qui concerne les deux femmes ayant vécu au Refuge 2, elles ont d'abord contacté tous les autres refuges à Ottawa avant que leur choix ne s'arrête sur celui-là : « *J'ai cherché d'autres places parce que mon amie m'avait dit que là-bas [Refuge 2] c'était dangereux. Mais les autres étaient tous remplis, [le Refuge 2] était le seul refuge disponible.* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2). Ainsi, leur accueil s'est fait en fin de soirée, selon la procédure du milieu.

Afin de mieux comprendre l'expérience des demandeurs d'asile lors de leur période en refuge, trois dimensions sont à souligner : 1) la relation avec les autres usagers des services; 2) la relation avec le personnel et les règlements de l'établissement; 3) et le

sentiment de chez-soi. Il est essentiel de spécifier que, selon le refuge qui les a accueillis (Refuge 1 ou Refuge 2), l'expérience dans le milieu varie.

### **3.2.1 La relation avec les autres**

Le programme de logement au Refuge 1 accueille les familles en situation d'itinérance. Ce critère d'admissibilité, c'est-à-dire la famille, fait en sorte que la dynamique dans le milieu est complètement différente qu'au Refuge 2. Effectivement, dans ce dernier, il est plus probable de rencontrer des personnes qui doivent jongler avec des problèmes de consommation ou de santé mentale en plus de la perte d'un logement. Bien que la cohabitation avec des inconnus ne soit pas l'idéal, on retrouve tout de même un esprit d'entraide au Refuge 1 : « *Quand on allait en cuisine préparer la nourriture, on était obligés de partager les idées. On partageait les recettes. Pour moi, ce n'était pas comme chez moi, mais c'était un petit peu normal.* » (Farah, femme haïtienne, Refuge 1). Malgré tout, cette adaptation à la vie en communauté et le respect des mœurs des uns et des autres, peuvent être difficiles :

Imaginez que vous êtes dans une chambre avec votre famille, vos enfants, tout ça, il n'y a pas vraiment assez d'espace. Surtout les gens, la façon dont tu vis chez toi dans ta maison par rapport à la façon dont eux autres vivent, l'hygiène et tout... Vous allez utiliser les mêmes toilettes que tout le monde. Il y a une différence de décret d'hygiène, parce que tu vois, tu voudrais que les toilettes que tu utilises soient toujours propres, mais avec les autres c'est différent. Tu n'es pas chez toi, on est obligé de s'adapter quand même (Joseph, homme haïtien, Refuge 1).

À l'opposé, Elsa et Déborah, deux participantes qui ont été hébergées au Refuge 2, ont vécu une expérience de cohabitation un peu plus difficile. En effet, les différences de culture et les difficultés de consommation de certains usagers ont fait peur aux nouvelles arrivantes.

Bien qu'il y ait des gens là-bas qui soient normaux, il y a en a d'autres qui sont drogués. Des fois, tu as peur, tu te dis peut-être qu'ils vont te frapper, peut-être qu'ils vont faire quelque chose de brutal. Il y a même ceux, je ne sais pas comment le dire [personnes ayant des problèmes de santé mentale], s'ils se chamaillent entre eux c'est bien, ils ne te touchent pas, mais si tu es à côté, tu es au téléphone, ils ont tendance à croire que c'est à eux que tu parles et ils vont te dire : « Qu'est-ce que tu dis, là? » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2) .

Afin de faciliter cette cohabitation, Déborah s'est liée d'amitié avec d'autres personnes provenant du Burundi.

Donc, pour dire avec les gens qui viennent du même pays que moi, c'était bien, mais les autres personnes, je pense que c'est pour les gens qui sont... comment dire... il y a des gens qui sont comme un peu drogués... C'était au début, vraiment, ça faisait peur, mais en peu de temps tu t'y habitues. Tu vois qu'ils ne vont rien te faire. C'est juste qu'ils sont comme ça. Au début, c'était ça qui m'effrayait, je croyais qu'ils allaient me faire du mal (Déborah, femme burundaise, Refuge 2).

Ainsi, la vie en communauté au premier regard est très difficile. Il y a cette période d'adaptation à la situation et aux différentes habitudes de vie de tous. En étant seules, ces personnes sont confrontées à différents obstacles puisqu'elles sont contraintes de naviguer dans ce nouveau monde sans ressources appropriées. Par contre, après les premières journées un peu plus difficiles, les personnes rencontrées ont mentionné s'être adaptées à la vie en colocation avec des inconnus : « *Donc, ça faisait un peu peur, mais quand on n'a pas le choix, tu dois affronter et puis tu t'y habitues. Il y avait d'autres Burundaises là-bas, donc on s'est connues, on s'est réconfortées dans tout ça.* » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2). D'ailleurs, ces liens sociaux développés dans ce milieu communautaire favorise le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire canadien.

### **3.2.2 Les relations avec le personnel et les règlements de l'établissement**

Outre la relation avec les autres individus qui fréquentent les refuges, les personnes qui ont participé à la recherche ont dû également s'ajuster à l'établissement, que ce soit en termes de règles, d'intervenants ou de services offerts. Pour les anciens demandeurs d'asile rencontrés, la vie en hébergement pour personnes en situation d'itinérance diffère grandement de leur vie dans leur pays d'origine. Plus particulièrement, les participants qui ont fait le voyage en famille ont été contraints de partager une seule chambre pour tous les membres de leur famille. La perte de leur intimité a été ardue de par ce processus.

J'ai passé trois mois au [Refuge 1]. J'étais au 6e étage, qui n'était pas mal, mais pour nous, c'était mal parce que chez nous, on a l'habitude de dormir dans notre chambre et les enfants dans leur chambre. On est venus au [Refuge 1] et nous devons rester dans une seule chambre moi, mon mari et mon fils (Farah, femme haïtienne, Refuge 1).

Dans un texte de Lion (2015), l'auteur mentionne que : *Habiter, c'est d'abord, dans la plupart des cas, disposer d'une intimité qui nécessite un espace relativement privatisé.* En raison du manque de possibilité de créer un milieu privé, il semble plutôt difficile de se sentir chez-soi dans les refuges en situation d'itinérance lorsqu'on doit partager son milieu de vie avec plusieurs personnes.

Cette même situation de partage de chambre se retrouve également dans le refuge qui n'accueille que les personnes seules. Déborah, lors de la rencontre, affirme avoir eu très peur lors de sa première nuit puisqu'elle ne connaissait pas la personne avec qui elle devait partager sa chambre.

Au début, le premier jour, c'était vraiment horrible. Je n'ai pas pu dormir, parce que j'avais peur de la personne qui dormait avec moi. Je ne la voyais pas, je voyais seulement ses pieds. Au shelter, on vous accueille seulement la nuit vers 19h, quelque chose comme ça. Donc, elle était couchée, elle ne m'a rien fait, mais j'avais peur (Déborah, femme burundaise, Refuge 2)

Cette situation permet de souligner certaines règles établies par les milieux qui peuvent sembler strictes pour les nouveaux arrivants. Que ce soit au Refuge 1 ou au Refuge 2 les usagers doivent respecter certaines mesures mises en place. En particulier, il a été énoncé par les deux femmes ayant fait le voyage seules que dans leur établissement, il y avait des heures établies d'entrée et de sortie. En fait, l'organisme est fermé durant la journée. Donc, entre 9h jusqu'à environ 17h, les membres sont dans l'obligation de se trouver des activités extérieures afin de passer la journée. Cette situation est particulièrement délicate pour les demandeurs d'asile dans la période hivernale puisqu'ils ne sont pas nécessairement bien préparés au froid canadien. Elsa a comparé les règles de vie au refuge à l'internat : « *Là-bas, c'est un peu comme l'internat [...] Oui, je veux dire il y a l'heure où on se lève, l'heure où on mange, tout ça, c'est organisé. Ils ferment les chambres à 9h et ils cuisinent pour nous.* » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2). L'obligation de suivre certaines règles imposées par les organismes en raison de leur mandat peut être difficile pour les demandeurs d'asile dû au fait de perdre un peu de leur liberté. À Paris, en situation de grande précarité, certaines personnes choisissent de se construire une habitation avec des tentes ou des cabanes dans la forêt (Lion, 2015). Pour ces habitants, il est préférable de jongler avec les conditions de vie en nature plutôt que

d'avoir à perdre leur autonomie dans les services d'hébergement d'urgence. De part ces mesures, contrairement aux demandeurs d'asile rencontrés, ces personnes ont la possibilité de se créer un sentiment d'habiter au sens fort du terme (Lion, 2015).

Dans un autre ordre d'idées, les intervenants qui travaillent dans les deux organismes sont des éléments clés d'un séjour agréable pour les usagers. Pour certains des participants à la recherche, l'aide reçue par les employés correspondait tantôt à de l'accompagnement, tantôt à de « l'aiguillage ». Selon Elsa, qui était hébergée au Refuge 2, ce n'était pas tous les intervenants qui étaient prompts à offrir de l'aide. Par contre, l'expérience de Gloria avec les travailleurs du milieu fut totalement différente : « *Le service était impeccable, les dames qui travaillaient-là étaient très gentilles. Vraiment, j'étais très bien accueillie. La dame, je me souviens, me disait toujours "Gloria, je te donne cette chambre parce que je n'aimerais pas que tu fasses beaucoup de temps ici".* » (Gloria, femme congolaise, Refuge 1). La comparaison entre les deux organismes démontre que les intervenants du Refuge 2 seraient peut-être moins outillés face à l'intervention en contexte interculturel. D'ailleurs, dans un article de Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, il a été soulevé que bien des intervenants ont de la difficulté à soutenir adéquatement les demandeurs d'asile (2007). Les restrictions budgétaires, le manque de personnel et la surcharge de travail sont des raisons qui expliquent ces lacunes. C'est ainsi que de nombreux organismes cherchent à collaborer ensemble pour pallier ces lacunes et mieux répondre aux besoins de ce groupe d'immigrants en particulier (Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, 2007).

### **3.2.3 Le sentiment de chez-soi**

Les relations complexes avec les autres personnes fréquentant les milieux, avec les règles de l'établissement ou avec les intervenants ont un impact sur le développement d'un sentiment de chez-soi dans le pays où les demandeurs d'asile ont trouvé refuge. Selon un article de Lion, l'un des premiers éléments à tenir compte afin de se sentir chez-soi est de s'approprier le lieu (2015). Pour ce faire, il faut adapter son espace et le modifier en fonction de sa personnalité (Lion, 2015). Lion (2015) mentionne que cette étape est essentielle puisqu'elle favorise la formation d'un attachement. En ce qui concerne les demandeurs d'asile qui se retrouvent en refuge pour personnes itinérantes, bien qu'ils puissent garder la même chambre pendant une longue période, ils n'ont pas la possibilité

de la changer à leur guise, d'y ajouter des décorations et de se l'approprier. Il devient donc bien improbable qu'ils développent un sentiment de chez-soi.

L'appropriation des lieux se remarque également dans l'appropriation du langage afin de décrire son milieu. Les personnes rencontrées n'ont pas développé ce sentiment d'attachement face au refuge. Par contre, il a été possible de remarquer cette appropriation lorsqu'il était question d'aborder leur logement actuel : « *MA propre chambre, MA propre salle de bain, surtout ça.* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2)

De surcroît, la possibilité de rendre un lieu propre selon ses propres critères d'hygiène est un facteur bénéfique à la construction de son chez-soi. Tous les demandeurs d'asile rencontrés ont mentionné que le niveau de propreté dans les refuges laissait à désirer. Comme mentionné par Joseph, Elsa explique que les membres du personnel de ces milieux ne sont pas nécessairement responsables de cette situation, mais la faute reviendrait plutôt à la communauté présente qui ne prend pas nécessairement soin des lieux : « *Niveau propreté, le refuge s'en charge, mais le problème c'est les gens. Même s'ils nettoient après une heure ou deux, ce n'est plus la même chose.* » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2)

Évidemment, dans la création d'un sentiment de chez soi, l'intimité a un impact majeur sur la capacité de se sentir chez soi. Cette possibilité de se cacher, de s'isoler, de ne pas avoir à se soucier du regard des autres, rend possible le développement d'un sentiment de sécurité, que ce soit pour les biens matériels ou sa propre personne (Lion, 2015). En contexte de cohabitation en refuge d'urgence, cette possibilité d'avoir une vie intime est plus difficile, voir impossible: « *Il y a une seule chambre où il y a six lits. D'autres où il y en a quatre, et il y en a où c'est deux. Mais il y a ceux qui arrivent et qui vont dans les salles communes (plusieurs lits). Moi j'ai eu la chance de ne pas aller dans ces chambres-là* » (Elsa, femme burundaise, Refuge 2).

D'ailleurs, il faut souligner que certaines règles mises en place dans les centres d'hébergement n'aident pas à créer ne serait-ce qu'un semblant de chez soi. Par exemple, au Refuge 2, si des personnes se connaissent à leur arrivée, elles ne peuvent pas forcément partager une chambre ou se réunir dans l'une des pièces. C'est ce qui est arrivé à Elsa et Déborah, qui n'ont pas pu partager une chambre ensemble et ont été placées avec des inconnues:

Mais le problème, c'est que tu n'as pas le droit d'aller où ton amie se trouve. Tu dois la rencontrer à la réception. Tu n'as pas le droit d'aller où elle dort, ils ne nous ont même pas montré la chambre pour au moins lui demander comment ça va. On n'avait même pas l'Internet, tout ça (Elsa, femme burundaise, Refuge 2).

Selon Déborah, ces mesures sont mises en place afin d'éviter de déranger les autres individus qui dorment. Quoique cela puisse sembler banal, la possibilité d'inviter des amis dans son espace donne une illusion de renouer avec les actes de la vie quotidienne. Déborah et Elsa se sont créées un petit réseau avec d'autres personnes burundaises et ont trouvé ces règles difficiles puisqu'elles n'avaient pas accès à leur réseau de soutien autant qu'elles l'auraient souhaité.

Bref, les centres d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance ne favorisent pas la création d'un chez-soi de par le niveau de propreté des lieux, l'impossibilité de modifier son espace, l'interdiction d'inviter des proches, ou d'autres règles établies. Au contraire, les demandeurs d'asile dans ces milieux sont impatients de quitter le milieu afin de s'installer ailleurs et de commencer leur processus d'intégration au Canada. : « *Après trois mois, au mois de décembre ils nous ont dit qu'ils avaient trouvé une maison subventionnée pour nous. Moi j'ai dit à mon mari : « Peu importe la façon dont la maison est faite, on s'en va »* (Farah, femme haïtienne, Refuge 1). Toutes les personnes interviewées ont mentionné qu'elles ne se sentaient pas chez elles dans les refuges. Quoique reconnaissantes envers le Canada face à la possibilité de se trouver un toit, elles considèrent ces milieux comme un passage obligé vers leur réussite au Canada : « *Oui, oui, mais parce qu'on n'avait pas le choix* » (Farah, femme haïtienne, Refuge 1).

D'ailleurs, certaines des participantes à la recherche ont souligné qu'il serait plutôt favorable, dans les refuges, de séparer les nouveaux arrivants des autres résidents. Selon celles-ci, cela favoriserait la création d'un chez-soi et rendrait plus facile une intégration graduelle dans le pays d'accueil.

Qu'est-ce qui aurait pu être le plus idéal aurait été de séparer les gens qui demandent l'asile et les gens qui consomment de la drogue. Il y a beaucoup de consommateurs là-bas. J'aurais aimé qu'on soit séparés, parce que quand tu arrives, tu as vraiment peur. Des fois, ils lancent des choses entre eux. Quand tu ne sais pas ce qu'ils vont faire, tu as vraiment peur, donc ça serait mieux de séparer un peu les gens (Elsa, femme burundaise, Refuge 2).

À la lumière de ces informations, il est possible de constater que le fait que la plupart des lieux d'hébergement ne soient pas spécifiquement destinés aux personnes migrantes ou demandeurs d'asile semble être un problème majeur. Dans la région d'Ottawa, il y a la Maison Sophia qui est destinée aux immigrants, mais aucun des participants n'a parlé de ce milieu lors des rencontres. Cet organisme communautaire est un centre d'hébergement temporaire sur références seulement qui offre du soutien aux réfugiés parrainés par le gouvernement et aux demandeurs d'asile (CCI Ottawa, 2020). L'établissement a la capacité d'accueillir 96 réfugiés dans des chambres, ce qui inclut un service d'alimentation, des aires communes de repos, une buanderie et un environnement où les nouveaux arrivants peuvent se sentir en sécurité. Afin d'être admissibles au refuge, les individus doivent être envoyés par les services sociaux ou à travers Citoyenneté et Immigration Canada. De plus, ces personnes doivent être immigrantes depuis moins d'un an et n'avoir jamais fréquenté un programme pour les nouveaux arrivants. Idéalement, elles doivent aussi être réfugiées parrainées par le gouvernement canadien. En prenant connaissance des critères d'admissibilité, bien que la Maison Sophia soit un lieu idéal pour les immigrants, il est possible de constater qu'il est plus difficile pour les demandeurs d'asile d'avoir accès à ce milieu puisqu'ils ne répondent pas nécessairement à tous les critères d'admission.

Outre la Maison Sophia, à Ottawa il y a également la maison Matthew qui offre un service d'hébergement temporaire aux demandeurs d'asile. Tout comme la Maison Sophia, la maison Matthew offre un service d'alimentation et de l'assistance à l'intégration dans une atmosphère familiale aux nouveaux arrivants (Matthew House Ottawa, 2018). Malheureusement, l'établissement ne peut accueillir que huit personnes et se trouve à Kanata, qui est loin du centre-ville où se trouvent plusieurs services essentiels en immigration.

Malgré les conditions d'admission dans les refuges qui n'accueillent pas spécifiquement les immigrants, les demandeurs d'asile rencontrés ont su s'adapter rapidement à leur logement afin de s'assurer que leur séjour ne soit pas trop difficile. En effet, il est possible de constater que la création de liens avec d'autres personnes provenant de la même communauté a permis aux personnes participantes de se sentir moins seules dans ce parcours et a favorisé une certaine appréciation des centres d'hébergement.

D'ailleurs, le fait de se trouver en situation d'itinérance et d'utiliser les services d'urgence place les demandeurs d'asile enquêtés en situation prioritaire afin d'obtenir un logement subventionné (Housing registry, 2014). Effectivement, les personnes victimes de violence conjugale, les personnes ayant des conditions médicales graves et les personnes en situation d'itinérance se retrouvent en priorité afin d'obtenir un logement subventionné. Ainsi, bien que leur situation actuelle de logement ne soit pas idéale, toutes les personnes rencontrées ont eu accès à une habitation en moins d'un an.

### **3.3 Comment sort-on de la vie en refuge ?**

Toutes les personnes rencontrées durant la recherche ont passé entre un mois et un an dans le refuge pour les individus en situation d'itinérance. Heureusement, leur situation de logement s'est régulée et elles ont eu la chance d'être logées dans une habitation à prix modique de la ville d'Ottawa. La mobilisation de plusieurs acteurs a facilité la recherche d'un logement pour les demandeurs d'asile. Encore une fois, tel qu'il a été souligné, on retrouve des différences parmi les services reçus entre les deux organismes d'hébergement mentionnés.

#### **3.3.1 Les démarches de recherche d'un logement**

En ce qui concerne la recherche de logement, au Refuge 1 les intervenants offrent un plus grand soutien dans l'accompagnement de leurs usagers. En effet, ayant différents programmes dans l'organisme, il y a une collaboration entre ces différents services. Les intervenants du programme de refuge vont, en premier lieu, rencontrer les personnes nécessitant un logement d'urgence. Ensuite, les employés qui se retrouvent dans le programme de logement vont traiter le dossier en collaboration avec la Ville d'Ottawa et vont remplir un dossier de demande de logement subventionné. Lorsqu'un logement sera disponible, ces intervenants vont informer les demandeurs d'asile. Les usagers des services ont jusqu'à trois offres, ce qui veut dire qu'ils ont la possibilité de refuser les premières maisons qui leur sont proposées si celles-ci ne leur conviennent pas. Les trois demandeurs d'asile rencontrés qui ont été hébergés au Refuge 1 ont suivi ce processus, comme Joseph : « *Oui, bien sûr, pour trouver un logement c'est [Refuge 1] qui nous a suivi dans le processus. Donc, on nous a fait une première proposition et si on n'aime pas, on peut toujours rester pour attendre une autre proposition* » (Joseph, homme haïtien, Refuge 1).

Ainsi, ce processus est apprécié par les demandeurs d'asile qui, autrement, devraient se débrouiller seuls dans un nouveau pays afin de trouver un endroit où habiter:

Moi je peux dire au départ que c'est bien fait, parce que si ce n'était pas de [Refuge 1], nous aurions dû nous débrouiller afin de nous trouver un logement. À cette époque, vous n'avez même pas de fonds pour payer le loyer. Je pense que c'est une bonne chose, oui. (Joseph, homme haïtien, Refuge 1)

La tâche de chercher un logement a cependant été plus ardue pour les personnes résidant au Refuge 2. Effectivement, les intervenants de cet organisme vont plutôt diriger les usagers au Centre d'enregistrement des logements sociaux d'Ottawa : « *Quand tu arrives au [Refuge 2], ils te disent où tu peux aller faire une demande pour avoir une maison, un appartement. On est allé là, et on a fait une demande moi et mon amie, celle avec qui j'habite maintenant.* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2). D'ailleurs, il est important de mentionner qu'afin de faciliter le processus d'accès à un logement, il est recommandé aux personnes seules de faire une demande avec quelqu'un d'autre. En fait, puisqu'il y a moins d'appartements à une chambre, la liste d'attente est beaucoup plus longue : « *Oui, c'est plus facile, parce que si tu es une seule personne, ça va prendre plus de temps* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2).

Ainsi, ayant eu recours à plusieurs ressources, cela a permis aux demandeurs d'asile rencontrés de quitter rapidement les refuges pour les personnes en situation d'itinérance. Cependant, ces mois passés dans ces établissements ne sont qu'un obstacle parmi tant d'autres auxquels les personnes rencontrées ont été confrontées dans leur parcours d'intégration au Canada. Comme mentionné par l'auteure Vandemark (2007), vivre une expérience de sans-abrisme accentue la vulnérabilité face au stress et à la dépression.

### **3.4 Les défis rencontrés par les demandeurs d'asile**

Tel que souligné dans le chapitre 2, l'accès à un logement adéquat est difficile pour tout immigrant, mais il l'est encore davantage pour les demandeurs d'asile. En effet, cette catégorie de nouveaux arrivants est confrontée à un ensemble de facteurs tels que la pénurie de logements abordables, la discrimination, les faibles revenus et les longs délais de traitement du dossier de demande d'asile (Francis, 2010). À la suite de ces épisodes d'itinérance, les participants rencontrés ont dû gérer d'autres défis qui ont été soulignés lors de l'entretien et qui ont eu un impact sur leur accessibilité à un logement adéquat.

### **3.4.1 Les problèmes occasionnés par des déménagements multiples**

Ainsi, à ce jour tous les demandeurs d'asile rencontrés habitent dans le logement subventionné qui leur a été accordé lors de leur départ du refuge pour les personnes en situation d'itinérance. Pour certains d'entre eux, particulièrement ceux avec des enfants (Joseph et Farah), ce lieu n'est cependant déjà plus adéquat puisque leur famille s'est agrandie. C'est le cas par exemple de Farah qui a maintenant deux garçons et qui en attend un troisième. La famille vit désormais dans un appartement deux pièces qui lui a été présenté lors de son passage au Refuge 1. Par contre, Farah et son mari n'entrevoient pas la possibilité de quitter en raison de leur crainte du système canadien : en effet, ils craignent que des documents importants ne soient pas transmis à la bonne adresse même si l'information du déménagement était transmise à Immigration Canada. Ils craignent que cela ne leur occasionne des problèmes, comme cela s'est produit concernant leur permis de travail :

Mais maintenant, on ne va pas changer d'adresse pour tout compliquer encore. Parce que, pour le permis de travail, on était ici [dans leur maison], on a rempli les papiers pour les permis de travail. Ils m'ont envoyé mon permis ici à l'adresse et celle de mon mari, ils l'ont envoyé au [Refuge 1]. Mon mari a passé un mois tous les jours à appeler, ils disaient oui on l'a envoyé, mais nous on ne le trouvait pas. Ils nous disaient « c'est peut-être la poste ». Mais un jour on nous a dit : « Est-ce que vous avez résidé ailleurs avant? ». Nous avons dit « oui, au [Refuge 1] », et de là ils ont remarqué que le permis se retrouvait là (Farah, femme haïtienne, Refuge 1).

### **3.4.2 L'accès à l'emploi et à une situation économique stable**

Bien que le permis de travail soit la voie d'entrée pour obtenir un emploi, les emplois auxquels sont assignés les demandeurs d'asile ne sont pas nécessairement bien rémunérés (Francis, 2010). En plus, les demandeurs d'asile occupent couramment des emplois dans des domaines précaires tels que la manufacture, l'entreposage, la sécurité ou le nettoyage (Francis, 2010). Les conditions de travail sont souvent risquées et sans avantages sociaux. Pour bien des demandeurs d'asile, ils doivent travailler de nombreuses heures afin de subvenir à leurs besoins financiers :

Je suis enceinte, je n'ai même pas accouché encore. Je travaille, mon mari travaille la nuit, moi je travaille le jour pour rester après avec mon garçon. J'ai travaillé sept jours sur sept, dimanche à dimanche. [...] Je travaille pour une compagnie d'entretien ménager (Farah, femme haïtienne, Refuge 1).

De ce fait, les personnes rencontrées ont expliqué vouloir trouver un emploi stable correspondant à leur statut antérieur avant de déménager de leur logement :

Oui, je suis dans le même logement parce que je veux d'abord faire mes études de manière à ce que le moment où je quitte ici, je le quitte pour de bon. Je ne veux pas quitter ça maintenant et quelques années plus tard je reviens. C'est mieux de prendre les choses par étape (Joseph, homme haïtien, Refuge 2).

Ainsi, bien que la situation de logement des personnes rencontrées ne corresponde plus à leurs besoins actuels, ceux-là n'ont pas la possibilité de quitter les habitations subventionnées. En effet, la crainte de complications futures avec le système, le fait qu'ils n'aient pas accès à des emplois bien rémunérés et le besoin d'obtenir un travail stable font en sorte qu'ils préfèrent rester dans leur domicile où ils peuvent compter sur un soutien gouvernemental.

Cela dit, quoique les participants à la recherche souhaitent actuellement se trouver un nouveau logement, l'accessibilité à une maison subventionnée a été bénéfique non seulement pour leur capacité à se créer un chez-soi, mais également pour d'autres sphères de leur vie. Effectivement, lors de leur passage dans les refuges, l'objectif des demandeurs d'asile était de prendre des cours de langue, en apprendre un peu plus sur la ville d'Ottawa et évidemment se trouver un logement stable : « *Je suis allée au Carrefour, j'ai pris des classes de français, des classes de mathématiques pendant que je n'ai pas encore mon permis de travail. J'en ai profité pour m'enrichir un peu, pour parcourir la ville et bien la connaître* » (Farah, femme haïtienne, Refuge 1). Par contre, ce n'est qu'après avoir trouvé un logement et quitté le refuge – leur priorité – que les participants ont pu trouver le temps et l'énergie de débiter leur recherche d'emploi: « *Après avoir quitté le shelter, j'ai commencé à me chercher un travail. Je voulais commencer à travailler et avoir de l'expérience.* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2). De plus, avoir enfin un « chez-soi » réduit certains éléments stressants de leur vie et leur donne la possibilité de se projeter dans l'avenir :

Comme je me trouve ici [dans sa maison] pour l'instant, je me sens calme, je me sens mieux et je me sens fière d'être ici. Je paye des taxes de manière à ce que je puisse contribuer pour le progrès du pays. Là où je suis, je dois travailler, je dois faire reconnaître mes capacités en tant que personne capable de travailler pour le progrès du pays. Mon rêve, c'est de devenir encore médecin comme en Haïti, de

manière à ce que je puisse contribuer dans la communauté canadienne (Joseph, homme haïtien, Refuge 1)

Bref, les échanges avec les participants ont fait ressortir qu'il est plus facile de se prendre en main en ayant un logement qu'en vivant dans un refuge d'urgence pour personnes en situation d'itinérance. Aussi, si le passage en refuge est une solution de moindre mal et a permis aux participants de ne pas se retrouver à la rue, il a néanmoins retardé leurs possibilités de se trouver un emploi et une situation relativement stable.

### **3.4.3 Le choc entre le rêve et la réalité**

Un des défis communs ressortis lors des échanges avec les participants est le choc entre les rêves et la réalité. En outre, les auteurs Woodgate et Busolo (2018) soulignent dans leur article que les immigrants et les jeunes réfugiés arrivent avec beaucoup d'attentes afin d'avoir une vie meilleure pour eux et leur famille. Ces personnes migrent dans l'espoir de s'intégrer à la culture canadienne et d'avoir un meilleur avenir. En revanche, à leur arrivée sur le territoire, ceux-ci trouvent difficile d'atteindre leurs objectifs en raison de l'exclusion à laquelle les immigrants doivent faire face. Les demandeurs d'asile rencontrés ont mentionné que dans leur pays d'origine, la vision des pays occidentaux est plutôt utopique : *« J'aimerais ça partager que nous, les immigrants, les gens qui vivent en Haïti ne connaissent pas la réalité. Ils ne connaissent pas vraiment le Canada »* (Farah, femme haïtienne, Refuge 1). Malgré tout, ceux-ci gardent espoir que leur situation au Canada va s'ajuster : *« Je dois travailler fort, je veux garder mon rêve. Je dois travailler parce que je ne veux pas garder ça uniquement dans mon esprit »* (Joseph, homme haïtien, Refuge 1). Néanmoins, ce choc des réalités force souvent les demandeurs d'asile à réajuster leur projet : *« Bien, mon rêve par exemple c'était de finir mes études à 21 ans, aller à l'université et tout ça. Cela a été bloqué un peu, je ne pouvais pas aller à l'école à cause des papiers. Cela n'a pas été bloqué mais freiné »* (Elsa, femme burundaise, Refuge 2). Ce décalage entre le rêve et la réalité représente un défi dans la mesure où il cause d'énormes déceptions, ainsi que certaines remises en question. Si aucun des participants n'ont évoqué de tels problèmes, la littérature montre que les réajustements identitaires peuvent bousculer les relations internes à la famille, voire même engendrer certains troubles de santé mentale (O'Reilly, 2009).

### 3.5 Le passage en refuge et la résilience des demandeurs d'asile

Sachant que tous les individus interviewés ont quitté non seulement leur pays d'origine, mais également leur carrière, leur statut social, leur famille et leur maison, il était important de connaître si leur épisode de sans-abrisme et la vie en communauté avec des personnes ayant des réalités complètement différentes de la leur, ont eu un impact sur leur identité.

Évidemment, pour les demandeurs d'asile, le changement radical apporté par l'exil fut une première expérience extrêmement difficile dans leur vie. D'ailleurs, Joseph, un Haïtien qui était médecin dans son pays d'origine, mentionne que la baisse drastique de la qualité de vie nécessite une période d'adaptation: « *C'était vraiment difficile par rapport à la qualité de vie qu'on avait en Haïti. Mais à travers ce qui s'était passé là-bas en Haïti, j'étais bien obligé de laisser, parce qu'on n'avait pas d'autre choix, c'était de laisser le pays* » (Joseph, homme haïtien, Refuge 1). La migration forcée marque une rupture dans leur vie qui nécessite plusieurs réajustements dans le rapport à soi.

En revanche, les demandeurs d'asile rencontrés n'ont pas laissé le passage en refuge définir leur identité. Au contraire, ils considèrent cette période de leur vie comme un passage quasi incontournable à leur installation et leur réussite dans la société d'immigration. En effet, lors de l'entretien, il a été demandé à Déborah, jeune femme ayant résidé au Refuge 2, d'expliquer les émotions négatives ressenties lors de cette période. Je lui ai alors demandé si elle avait ressenti de la gêne, de la honte, du désespoir, etc. Or, il est ressorti qu'elle voyait plutôt cette expérience comme une étape en vue de trouver quelque chose de mieux dans l'avenir. A posteriori, Déborah soulève même des bienfaits à son séjour au Refuge 2: « *Ça m'a beaucoup fait grandir, je suis reconnaissante d'avoir passé par là parce qu'en partant de mon pays, je ne savais presque rien de la vie. Mais, ça m'a fortifiée, ça m'a beaucoup fait grandir, ça m'a fait voir la vie sous un autre angle* » (Déborah, femme burundaise, Refuge 2).

Ces échanges ont mis en lumière la grande résilience des demandeurs d'asile. Selon Cyrulnik (2003), la résilience se définit comme « un processus qui permet de reprendre un type de développement malgré un traumatisme et dans des circonstances adverses ». Sachant cela, les auteurs Rachédi et Vatz-Laaroussi (2004) ont déterminé certaines composantes favorisant la résilience chez les immigrants. On y retrouve la famille, le rêve d'un avenir meilleur, les amis, la musique, le sport et la religion. Ces différents éléments

sont des forces essentielles qui permettent de surmonter les pertes liées au départ (Clarindo-Oliveira, 2006). Chez les demandeurs d'asile rencontrés, on retrouve dans leur discours toutes les composantes de la résilience. Cependant, il y a deux aspects en particulier qui semblent avoir aidé ces personnes à passer à travers cette période difficile sans logement. Tout d'abord, le rêve d'un avenir meilleur. Pour tous les travailleurs qualifiés rencontrés (Joseph est médecin et Gloria est une scientifique), ils ont bon espoir qu'avec beaucoup de travail, ils vont retrouver un emploi dans leurs professions respectives.

Oui c'est mon rêve, c'est pourquoi je veux toujours rester dans la santé. Au contraire, je travaille dans la santé, c'est dans le niveau qui est très bas quand même, mais c'est quand même dans la santé, on prend soin des gens. Les gens qui ont contribué pour le pays. Je travaille en tant que préposé aux bénéficiaires, je le fais avec fierté. Il est vrai que c'est le niveau très, très, très bas, mais quand même je le fais avec fierté. Quand je serai médecin, je donnerai alors mon support en tant que professionnel de la santé (Joseph, homme haïtien, Refuge 1).

Ensuite, la religion est une ressource importante soulevée par les demandeurs d'asile. Effectivement, les participants ont tous mentionné qu'ils faisaient confiance à Dieu dans la réussite de leur intégration et de leur parcours migratoire. D'ailleurs, face à l'adversité qu'a engendré la vie en refuge, il semblait important pour ces personnes de se tourner vers la prière :

J'ai dit Seigneur, j'ai fait vraiment une prière, j'ai dit Seigneur oriente-moi, vous savez pourquoi je suis arrivée au Canada, je sais que vous n'allez pas me laisser seule. Je sais que vos anges sont tous autour de moi. Après j'ai dit Seigneur, envoyez vos anges pour m'orienter (Déborah, femme congolaise, Refuge 1).

Bref, pour les demandeurs d'asile rencontrés, vivre dans un refuge pour personnes en situation d'itinérance au Canada semble « normal » dans la mesure où ils arrivent dans un pays inconnu et sans ressources. Si cela demeure très déstabilisant pour eux, ils savent faire ressortir les éléments positifs de cette expérience et surtout, ils ont confiance en le fait que leur situation s'améliorera.

Force est de constater que l'accessibilité à un logement a un impact majeur sur l'accessibilité à d'autres ressources et à la réussite des stratégies d'« intégration » des nouveaux arrivants. D'ailleurs, en se basant sur l'approche « logement d'abord », il est primordial d'aider les personnes en situation d'itinérance à s'établir. En effet, tel qu'il a été

souligné, cette approche repose sur le principe qu'il est plus facile de prendre sa vie en main lorsqu'on est logé (Gaetz, 2014). Lors de l'application de ce type d'intervention, il est pris en considération que la possibilité d'avoir un logement ne devrait pas être conditionnelle à un niveau de préparation ou au respect de certaines exigences telles que la sobriété (Gaetz, 2014). En fait, l'approche « logement d'abord » a pour philosophie que tout le monde mérite d'être logé, qu'un domicile est nécessaire à un bon rétablissement, et priorise donc la défense de droits. D'ailleurs, on retrouve quatre principes fondamentaux à cette approche. Tout d'abord, tout individu devrait avoir accès à un logement sans préparation. Ensuite, les personnes ayant recours à ce type d'intervention devraient avoir le droit de choisir leur logement et de choisir les services qui leur sont nécessaires. Troisièmement, le logement doit faciliter le rétablissement des individus ciblés. Pour finir, il y doit y avoir également une intégration sociale et communautaire pour les participants à qui il a été offert l'intervention « logement d'abord » (Gaetz, 2014). Bien que cette approche ne cible pas spécifiquement les personnes immigrantes en situation d'itinérance et que les recherches ont plutôt été effectuées avec des individus en situation d'itinérance chronique ayant souvent des problèmes de consommation au Canada, il y a ce désir croissant de l'adapter à différentes collectivités (Gaetz, 2014). Sachant cela, il serait approprié d'adapter les services offerts aux demandeurs d'asile en fonction de cette prémisse.

Qui plus est, il a été soulevé par les participants qu'afin de se sentir véritablement chez-soi au Canada, ils doivent d'abord se sentir chez-eux dans leur maison. Or, trop d'incertitude, tels que des déménagement à venir, empêche la possibilité de s'investir pleinement dans sa maison et donc de s'y sentir pleinement chez-soi. Effectivement, l'accessibilité à un appartement subventionné est l'une des premières étapes à atteindre afin de considérer le pays d'accueil comme son nouveau chez-soi :

Bien, je dirais que je ne suis pas encore installée, réellement installée, parce qu'il y a l'université à laquelle je voudrais aller, je dois changer de ville. Donc, je ne suis pas vraiment installée. Je suis encore en train d'apprendre, de savoir comment, où aller. Je sais au moins où je veux aller donc après ça, je serai vraiment installée (Elsa, femme burundaise, Refuge 2).

## **CONCLUSION**

En guise de conclusion, les résultats de cette recherche font ressortir plusieurs lacunes dans les services offerts pour les demandeurs d'asile. En effet, ces personnes qui fuient leur pays se voient souvent laissées à elles-mêmes à leur arrivée dans le pays d'accueil. En effet, il y a peu de ressources mises à la disposition des demandeurs d'asile pour assurer leur intégration. En fait, par crainte que leur demande d'asile ne leur soit refusée et qu'ils doivent ainsi quitter le pays, le gouvernement ne fournit pas les fonds nécessaires afin d'assurer une réinstallation réussie. Par contre, tel qu'il a été démontré dans les recherches, l'aide aux personnes demandant l'asile doit se faire dès leur arrivée dans le nouveau pays et non après que le statut de réfugié leur ait été attribué parce que cela retarde leur processus d'intégration (Lacroix, 2011). D'ailleurs, la tâche de l'intégration ne relève pas seulement de la responsabilité de la personne qui demande refuge, mais également du pays qui l'accueille. Ainsi, de par cette étude, il a été possible de montrer qu'il est important d'assurer un logement adéquat aux demandeurs d'asile puisque cela a un impact radical sur leur intégration. Nous avons vu qu'en conformité avec les principes sous-jacents à l'approche « logement d'abord », lorsqu'un demandeur d'asile a accès à une habitation, cela facilite ses autres démarches, notamment l'accès à l'emploi. Plutôt que de penser qu'un individu doit avoir un emploi afin de se trouver un logement, cette approche défend l'idée qu'il vaut mieux avoir une habitation stable pour être disposé ensuite à contribuer économiquement à la société canadienne.

En conséquence, dans le contexte actuel où il n'y a pas vraiment de services d'aide au logement pour les demandeurs d'asile, ceux-ci sont contraints d'utiliser les refuges pour personnes en situation d'itinérance. Ce passage en refuge a un impact considérable sur leur intégration, car en plus d'avoir à gérer le stress occasionné par le voyage migratoire et l'attente en vue d'obtenir le statut de réfugié, les demandeurs doivent également jongler avec une vie dans une communauté considérée marginalisée par la société. Effectivement, tel qu'il a été possible de le constater dans cette étude auprès de cinq anciens demandeurs d'asile, leur passage dans les différents services d'hébergement d'urgence a eu un impact sur leur recherche d'emploi et sur leur capacité à se sentir chez eux au Canada.

En somme, sachant que même en ayant un logement stable, les demandeurs d'asile sont confrontés à de multiples défis en raison de la précarité de leur statut, le logement facilite

néanmoins le processus d'intégration puisqu'en ayant une adresse, il est plus facile de demander certains services et faire des demandes d'emplois. De plus, en ayant un logement, les demandeurs d'asile ont davantage d'intimité, ils peuvent y recevoir leurs proches, ils s'y sentent plus à l'aise – notamment au niveau de la propreté –, ce qui leur permet plus aisément de commencer un « plan » d'installation (étudier, trouver un emploi dans son domaine, déménager dans un quartier et un logement plus adéquat, etc.).

#### **4.1 Implications pour le travail social**

Cette recherche donne lieu à plusieurs pistes d'action possibles pour le domaine du travail social.

Tout d'abord, tel que démontré dans les échanges avec les participants, à leur arrivée au Canada, ces derniers n'ont pas les connaissances nécessaires afin de s'orienter et obtenir de l'information en lien avec le logement. Ainsi, une solution possible serait d'avoir un service téléphonique centralisé que les personnes chargées d'admettre les demandeurs d'asile aux postes-frontières (terrestre, aéroport) pourraient transmettre à l'arrivée.

Ensuite, les travailleurs sociaux doivent (re)connaître les conditions dans lesquelles les demandeurs d'asile se trouvent et être à l'écoute de leurs besoins. D'ailleurs, les intervenants, notamment ceux travaillant dans les refuges pour les personnes en situation d'itinérance, doivent comprendre que ces personnes sont expertes de leur situation (Lacroix, 2004). En effet, puisque l'offre de services n'est pas spécifique à l'immigration, parfois l'intervention offerte ne correspond pas aux besoins particuliers des immigrants. Donc, il est important que les travailleurs dans les refuges soient formés aux réalités vécues par les demandeurs d'asile afin de mieux intervenir en contexte d'immigration et en contexte interculturel. Sachant cela, il serait intéressant que le Refuge 1, milieu qui accueille de nombreux demandeurs d'asile, offre un service centralisé, à guichet unique, où les personnes puissent non seulement se loger temporairement, mais aussi obtenir de l'aide à la recherche d'un logement, à l'obtention d'un permis de travail, à la recherche d'un emploi, etc.

Plus encore, s'il y a deux organismes communautaires d'hébergement en Ontario qui offrent des services spécifiquement aux personnes réfugiées, soit la Maison Sophia et la Maison Matthew, ces deux milieux ne répondent pas spécifiquement aux besoins des

demandeurs d'asile. En effet, en ce qui concerne la Maison Sophia, les critères d'admissibilité priorisent les réfugiés réinstallés plus que les demandeurs d'asile, et la Maison Matthew ne peut accueillir beaucoup de personnes dans son centre, en plus d'être située loin du centre-ville. Sachant qu'il a été spécifié par des répondants à la recherche qu'ils préféreraient être séparés des autres personnes itinérantes dans les refuges, il faudrait ouvrir un refuge dédié aux demandeurs d'asile, ou réajuster les balises d'admission de la Maison Sophia afin qu'un plus grand pourcentage de demandeurs d'asile puisse y être accepté. De son côté, la Maison Matthew pourrait offrir un service de navette du centre-ville à Kanata pour les personnes intéressées à s'y rendre.

Finalement, les demandeurs d'asile semblent être reconnaissants des opportunités qui leur ont été offertes au Canada. Toutefois, il a été souligné qu'il y avait un besoin d'avoir un meilleur soutien de la part des intervenants dans la recherche d'un logement à leur arrivée sur le territoire. De plus, ce soutien doit être constant, car même après l'obtention du statut de réfugié, d'autres difficultés s'ensuivent, comme l'accès à un emploi suffisamment rémunéré ou à hauteur de leurs qualifications.

Dans un autre ordre d'idées et selon la perspective structurelle, le rôle des travailleurs sociaux dans ce contexte doit aussi être celui de militants afin d'améliorer le processus de reconnaissance du statut des demandeurs d'asile (Lacroix, 2003). En fait, les intervenants ont le mandat, dans une vision de justice sociale, d'améliorer les politiques mises en place pour les demandeurs d'asile, telles que les règles en lien avec la reconnaissance des diplômes. Dans ce cas-ci, il faut défendre les droits des demandeurs d'asile et mieux sensibiliser les organismes et intervenants qui travaillent avec eux aux embûches rencontrées par ces derniers. De plus, les travailleurs sociaux ont le devoir d'aider ces personnes à mieux comprendre leur situation et le processus dans lequel elles se trouvent afin de regagner un peu de contrôle et de dignité dans leur vie (Lacroix, 2003). En effet, certains demandeurs d'asile rencontrés ont fait allusion au fait qu'ils ont une mauvaise connaissance du Canada et que le choc entre les rêves et la réalité peut être difficile.

Finalement, peu d'études se sont penchées sur l'expérience des demandeurs d'asile en situation d'itinérance. La recherche doit continuer de s'intéresser à l'expérience de l'accès au logement de cette catégorie d'immigrants. Plus précisément, les recherches

doivent mettre en lumière les lacunes dans les services et dans les politiques qui placent les demandeurs d'asile dans une grande précarité. Il est primordial de favoriser l'intégration de cette population par le logement et cela, dès son arrivée. L'accès à un logement facilite en effet les autres aspects de l'intégration.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Associated Press. (2017, 21 novembre). Trump met fin au programme de statut temporaire pour quelque 60 000 Haïtiens. *LeDevoir*. Tiré de : <https://www.ledevoir.com/monde/ameriques/513510/usa-haitiens>

Becker, H.S. (1985). *Études de sociologie de la déviance*. Paris :Édition Métailié.

Becker, H. S. (1985), *Outsiders*. Paris : Éditions Métailié.

Boydell, K., Goering, P., & Morrell-Bellai, T. (2016). Narratives of Identity: Representation of Self in People Who Are Homeless. *Qualitative Health Research*, 10(1), 26–38. Doi : 10.1177/104973200129118228.

Castel, R. (1995). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et Politiques*, (34), 13–21. Doi :10.7202/005065ar.

Centre Catholique pour immigrant. (2020). Mission. Tiré de : <http://cciottawa.ca/fr/a-propos/mission/>.

Clarindo-Oliveira, C. (2006). Les éléments de résilience chez les demandeurs d'asile et réfugiés politiques. *Memorandum: Memória E História Em Psicologia*, 10, 123-130. Doi : 10.1016/j.jenvp.2008.07.002.

Cloutier-Fisher, D., & Harvey, J. (2009). Home beyond the house: Experiences of place in an evolving retirement community. *Journal of Environmental Psychology*, 29(2), 246–255. Doi :10.1016/j.jenvp.2008.07.002.

Comité consultatif personne immigrantes CCPI. (2018). Portrait de l'intégration en emploi de personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources. Tiré de : <http://ccpi-quebec.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-ccpi-version-imprimerie.pdf>.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada CISR. (2020). Vous demandez l'asile ? Voici ce que vous devez savoir . Tirée de :

<https://irbcisr.gc.ca/fr/ficheinformation/Pages/refugeeprotection.aspx#:~:text=En%20date%20du%201er%20janvier,l'attente%20sera%20plus%20longue.>

Crépeau, F. (1986). Catégories d'immigrants et « niveaux d'immigration » au Canada : une politique volontariste. *Revue européenne des migrations internationales*, 2(2), 145–164. Doi : 10.3406/remi.1986.1103.

Cyrulnik, B. (2003). *Le murmure des fantômes*. Paris: Édition Odile Jacob.

Daviet, O. (2005). Être enfant de parents demandeurs d'asile. *Écartés d'identité*, 107, 72-79. Tiré de : [https://www.revues-plurielles.org/\\_uploads/pdf/6\\_107\\_15.pdf](https://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_107_15.pdf).

Eid, P. (2012). Les inégalités « ethnoraciales » dans l'accès à l'emploi à Montréal : le poids de la discrimination. *Recherches Sociographiques*, 53(2), 415. Doi : 10.7202/1012407ar.

Farrugia, D. (2011). Youth homelessness and individualised subjectivity. *Journal of Youth Studies*, 14(7), 761–775. Doi :10.1080/13676261.2011.605438.

Fischer, G. N. (2011). *Psychologie sociale de l'environnement*. Québec :Édition Dunod.

Francis, J. (2010). Conditions de logement médiocres des réfugiés africains dans le district régional du grand Vancouver. *Canadian Issues*, , 67-72. Tiré de :

[https://search-proquescom.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008913743?accountid=14701.](https://search-proquescom.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008913743?accountid=14701)

Gaetz, S. (2014). L'approche Logement d'abord au Canada: Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance. *Canadian Homelessness Research Network*. Tiré de :<https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/attachments-fr/HFCanada-French.pdf>.

Gaetz, S., Barr, C., Friesen, A., Harris, B., Hill, C., Kovacs-Burns, K., Pauly, B., Pearce, B., Turner, A., & Marsolais, A. (2012). La définition canadienne de l'itinérance. *L'observatoire canadien sur l'itinérance*. Tiré de : <https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf>.

Gaetz, S., Scott F. et Gulliver, T. (2013). L'approche logement d'abord au Canada. Tiré de : <https://www.rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/attachments-fr/HFCanada-FrameworkFR.pdf>.

Garneau, S., & Namian, D. (2017). *Erving Goffman et le travail social*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Gauthier, C., Lacroix, M., Liguori, M., Martinez, E. & Ngoc, K. N. (2010). L'intégration, à la jonction du discours normatif et de l'expérience vécue : des demandeurs d'asile s'expriment. *Service social*, 56 (1), 15–29. Doi : 10.7202/039776ar.

Goffman, E. (1961). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux reclus*. Paris: Les éditions de minuit.

NEOCH. (2012). I Believe that we need to think about “emotional homeless”. Tiré de : <https://www.neoch.org/chronicle-191-articles/2012/8/13/i-believe-that-we-need-to-think-about-emotional-homeless.html>.

Gouvernement du Canada. (2019). Demande d'asile par année. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html>.

Gouvernement du Canada. (2019). EPTC 2 (2018) - Chapitre 3 : Processus de consentement. Tiré de : [https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2\\_2018\\_chapter3-chapitre3.html#a](https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2018_chapter3-chapitre3.html#a).

Gouvernement du Canada. (2020). Demande d'asile par année – 2019. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/immigrationrefugiescitoyennete/services/refugies/demande-s-asile/demandes-asile-2019.html>.

Gouvernement du Canada. (2020). Demandes d'asile par année. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/immigrationrefugiescitoyennete/services/refugies/demande-s-asile.html>.

Gouvernement du Québec. (2014). Ensemble, pour éviter la rue et en sortir: Politique nationale de lutte à l'itinérance. Tiré de : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000174/>.

Gouvernement du Québec. (2018). État de situation : Demandeurs d'asile au Québec. Tiré de: <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/immigration-humanitaire/demandeur-asile.html>.

Herouard, F. (2003). Habiter un logement temporaire. Le cas des demandeurs d'asile hébergés à l'hôtel. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 29(115), 107-122. Tiré de : [https://www.persee.fr/doc/tigr\\_0048-7163\\_2003\\_num\\_29\\_115\\_1466](https://www.persee.fr/doc/tigr_0048-7163_2003_num_29_115_1466).

Housing Registry. (2014). Statut d'accès prioritaire local pour ménages sans-abri. Tirée de : <http://www.housingregistry.ca/fr/qui-sommes-nous/les-priorites/statut-de-sans-abri/>.

Huerta-Macios, A., Gonzales, M. L., & Holman, L. (2000). Children of undocumented immigrants: An invisible minority among homeless students. Dans R.Arlin Mickelson (édit.), *Children of the streets of the Americas*(pp. 238-248). New York: Routledge.

Hynie, M., Crooks, V. A., & Barragan, J. (2011). Immigrant and refugee social networks: determinants and consequences of social support among women newcomers to Canada. *Canadian Journal of Nursing Research Archive*, 43(4), 26. Tiré de : <https://cjr.archive.mcgill.ca/?>.

Immigration et Citoyenneté. (2019). Travailler au Canada. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada.html>justice.

Immigration, Réfugié, Citoyenneté Canada. (2020). Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûr. Tiré de : <https://www.canada.ca/fr/immigrationrefugiescitoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>.

Janghorban, R., Roudsari, R., & Taghipour, A. (2014). Skype interviewing: The new generation of online synchronous interview in qualitative research. *International Journal of Qualitative Studies on Health and Well-Being*, 9(1), 24152–24153.  
Doi: 3402/qhw.v9.24152.

Kissoon, P.N. (2015). *Intersections of displacement : Refugees' experiences of home and homelessness*. Cambridge : Cambridge Scholars Publishing.

Kuhn, R., & Culhane, D. (1998). Applying Cluster Analysis to Test a Typology of Homelessness by Pattern of Shelter Utilization: Results from the Analysis of Administrative Data. *American Journal of Community Psychology*, 26(2), 207–232. Doi : 10.1023/A:1022176402.

L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu: notion et étapes. Dans J-P Deslaurier (édit.), *Les méthodes de la recherche qualitative*(pp. 49, 65). Québec : Université de Sherbrooke.

Laberge, D., & Roy, S. (2001). Pour être, il faut être quelque part :la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 115–131. Doi : 10.7202/008314ar

Lacroix, M. (2003). L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 178–191. Doi :7202/009850ar.

Lacroix, M. (2003). L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 178–191. Doi :10.7202/009850ar.

Lacroix, M. (2004). Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social. *Service social*, 51 (1), 45–59. Doi : 10.7202/012711ar.

Lacroix, M. (2006). Social work with asylum seekers in Canada: The case for social justice. *International Social Work*, 49(1), 19–28. Doi :10.1177/0020872806059399.

La presse Canadienne . (2018,14 mai). Le chemin Roxham est un choix populaire chez les demandeurs d'asile « irréguliers ». *LeDroit*. Tiré de : <https://www.ledroit.com/actualites/le-chemin-roxham-est-un-choix-populaire-chez-les-demandeurs-dasile-irreguliers-216b84a3bde21b3f2748a9f86aed45e5>.

Le Méner, E. (2013). Quel toit pour les familles à la rue? L'hébergement d'urgence en hôtel social. *Métropolitiques*. Tiré de : [file:///Users/melissapierre/Downloads/Quel\\_toit\\_pour\\_les\\_familles\\_a\\_la\\_rue\\_Lhe%20\(2\).pdf](file:///Users/melissapierre/Downloads/Quel_toit_pour_les_familles_a_la_rue_Lhe%20(2).pdf).

Li, P. (2003). Deconstructing Canada's discourse of immigrant integration. *Journal of International Migration and Integration*, 4(3), 315–333. Doi:10.1007/s12134-003-1024-0.

Lion, G. (2015). Saisir l'habiter par ses marges précaires. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 110(1), 108–117. Doi :10.3406/aru.2015.3172.

Maitilasso, A. (2014). «Raconte-moi ta migration». L'entretien biographique entre construction ethnographique et autonomie d'un nouveau genre littéraire. *Cahiers d'études africaines*, 213-214, 241-265. Doi : [10.4000/etudesafricaines.17655](https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.17655).

Martiniello, M., & Rea, A. (2011). Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines. *Sociologies*. Tiré de: <https://journals.openedition.org/sociologies/3694>.

Matthew House Ottawa. (2018). *Refugee Service*. Tirée de : <https://www.matthewhouseottawa.org/refugee-services>

Mayer, R., & Saint-Jacques, M. C. (2000). L'entrevue de recherche. Dans R.e. Mayer (édit.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp.115-133). Montréal : Gaetan Morin.

Murdie, R. (2010). Débuts précaires pour les réfugiés au Canada : Situation de logement. *Canadian issues (Association for Canadian Studies : 1999)*, 54-59. Tiré de: [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008912555?rfr\\_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo](https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008912555?rfr_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo)

Murdie, R. (2008). Pathways to Housing: The Experiences of Sponsored Refugees and Refugee Claimants in Accessing Permanent Housing in Toronto. *Revue de L'integration et de La Migration Internationale*, 9(1), 81–101. Doi : 10.1007/s12134-008-0045-0.

Nakache, D. (2018). La réforme du système d'octroi de l'asile au Canada : où en sommes-nous ? *La Revue des droits de l'homme*,14 (2018). Doi :10.4000/revdh.4031.

Nation Unies droit de l'homme Haut-commissariat. (2020). Convention relation au statut de réfugié.

Tiré de : <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>

O'reilly , K., & Benson,M. (2009). Lifestyle migration: escaping to the good life? Dans: Benson, M. And O'Reilly, K (edit.), *Lifestyle Migrations: Expectations, Aspirations and Experiences* (1-13). Angleterre:Ashgate.

Ouellet, F., & Saint-Jacques, M. C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans : R.e. Mayer (édit.), *Méthode de recherches en intervention sociale* (pp.71-90). Montréal:Geatan Morin.

Oxman-Martinez, J., Jimenez, E., Hanley, J., & Bohard, I. (2007). La dynamique triangulaire dans le processus d'incorporation des demandeurs d'asile, les politiques migratoires et le rôle des organismes communautaires. *Refuge (Toronto. English Edition)*, 24(2), 76–85. Doi : 10.25071/1920-7336.21386.

Parazelli, M. (2002). *La rue attractive: parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue* (Vol 5). Québec :Presses de l'Université du Québec.

Pilote, A., & Garneau, S. (2011). La contribution de l'entretien biographique à l'étude de l'hétérogénéité de l'expérience étudiante et de son évolution dans le temps. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, (42-2), 11-30. Doi : 10.4000/rsa.717.

Preston, V., Murdie, R., Wedlock, J., Agrawal, S., Anucha, U., D'addario., S. & Murnaghan, A. M. (2009). Immigrants and homelessness—at risk in Canada's outer suburbs. *The Canadian Geographer / Le Géographe Canadien*, 53(3), 288–304. Doi: 10.1111/j.1541-0064.2009.00264.x.

Rachédi, L. (2008). « Le phénomène migratoire : politiques et diversité », dans G. Legault et L. Rachédi (édit.), *L'intervention interculturelle. 2e édition* (pp.8-42), Montréal :Gaëtan Morin Éditeur.

Rachedi, L., & Vatz-Laaroussi, M. (2004). La resilience comme contribution sociale: pour les jeunes et familles refugies. *Canadian issues (Association for Canadian Studies : 1999)*, 48–51. Tiré de:

[https://searchproquestcom.proxy.bib.uottawa.ca/docview/208699238?rfr\\_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo](https://searchproquestcom.proxy.bib.uottawa.ca/docview/208699238?rfr_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo).

Roberge-Remigi, G. (2016). La signification du chez-soi pour les femmes sans-abri : vers une théorisation ancrée du quotidien [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. Archipel. Tiré de <https://archipel.uqam.ca/8680/>.

Robert, E., Merry, L., Benoît, M., Guimaraes, D. B., & Ruiz-Casares, M. (2018). Rien ne doit se faire pour eux sans eux : Renforcer la participation des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sans statut et des organismes communautaires dans la recherche en santé. *Canadian Journal of Public Health*, 109(3), 312-315. Doi: 10.17269/s41997-018-0042-9.

Rocher, F. & Idir, M. (2016). Faut-il repenser les frontières pour accueillir les réfugiés ? *Relations*, (782), 12–13. Tiré de : <https://www.erudit.org/en/journals/rel/1900-v1-n1-rel02295/80007ac/abstract/>

Rose, D., & Ray, B. (2001). Le logement des réfugiés à Montréal trois ans après leur arrivée: le cas des demandeurs d'asile ayant obtenu la résidence permanente. *Journal of International Migration and Integration*, 2(4), 455–492. Doi: 10.1007/s12134-001-1009-9

Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier, & I. Bourgeois (édit.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (337-360). Québec : Presses de l'Université du Québec. .

Serfaty-Garzon, P. (2006). Enfin chez soi?. Récits féminins de vie et de migration. *Lectures, Les livres*. Tiré de : <https://journals.openedition.org/lectures/1668>.

Shepherds of Good Hope. (2020). Programs & Services. Tirée de : <https://www.sghottawa.com/managed-alcohol-program-map/>.

Somerville, P. (1992). Homelessness and the Meaning of Home: Rooflessness or Rootlessness? *International Journal of Urban and Regional Research*, 16(4), 529–539. Doi : 10.1111/j.1468-2427.1992.tb00194.x.

Statistique Canada. (2018). Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada. Tiré de : <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm>.

Statistique Canada. (2019). Les demandeurs d’asile. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-28-0001/2018001/article/00013-fra.htm>.

Statistique Canada. (2020). Caractéristique de la population active selon le statut d’immigrant données annuelles. Tiré de : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1410008301>.

Tomkinson, S. (2015). Soupçon sur l’asile au Canada. *Plein droit*, 105(2), 26–29. Doi : 10.3917/pld.105.0026.

UNHCR. (2019). Le nombre de personnes déracinées à travers le monde dépasse 70 millions ; le chef du HCR appelle à davantage de solidarité. Tiré de : <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/6/5d08a9954/nombre-personnes-deracinees-travers-monde-depasse-70-millions-chef-hcr.html>.

UNHCR. (2019). Les arrivées irrégulières à la frontière : informations générales Janvier-Mai 2019. Tiré de : [https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/07/Les-arrivees-irregulieres-a-la-frontiere\\_jan - mai 2019.pdf](https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/07/Les-arrivees-irregulieres-a-la-frontiere_jan - mai 2019.pdf).

Vandemark, L. (2007). Promoting the Sense of Self, Place, and Belonging in Displaced Persons: The Example of Homelessness. *Archives of Psychiatric Nursing*, 21(5), 241–248. Doi :10.1016/j.apnu.2007.06.003.

Vandemark, L. (2007). Promoting the Sense of Self, Place, and Belonging in Displaced Persons: The Example of Homelessness. *Archives of Psychiatric Nursing*, 21(5), 241–248. Doi : 10.1016/j.apnu.2007.06.003.

Velyne Baillergeau, E., & Morin, P. (2008). *L'habitation comme vecteur de lien social* (Vol. 36). Québec :Presses de l'Université du Québec.

Ville d'Ottawa. (2020). Logement. Tirée de : <https://ottawa.ca/fr/famille-et-services-sociaux/logements>.

Walsh, T. (2006). A right to inclusion? Homelessness, human rights and social exclusion. *Australian Journal of Human Rights: Symposium on Marginality*, 12(1), 185–204. Doi:10.1080/1323238X.2006.11910818.

Wayland, S. V. (2007). *The housing needs of immigrants and refugees in Canada*. Ottawa: Canadian Housing and Renewal Association.

Wayland, S. V. (2010). Répondre au besoin en logement des immigrants et réfugiés au Canada. *Canadian Issues*, 23-29. Tiré de : [https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008913739?rfr\\_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo](https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1008913739?rfr_id=info%3Axri%2Fsid%3Aprimo).

Whitzman, C. (2010). Making the invisible visible: Canadian women, homelessness, and health outside the “big city”. Dans D, Hulchanski (édit.), *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (1-24). Toronto: Université de Toronto.

Wilkinson, L., & Garcea, J. (2017). *The economic integration of refugees in Canada: A mixed record ?* Washington, DC: Migration Policy Institut.

Woodgate, R., & Busolo, D. (2018). Above chaos, quest, and restitution: narrative experiences of African immigrant youth's settlement in Canada. *BMC Public Health*, 18(1), 333–12. Doi :10.1186/s12889-018-5239-6

## **ANNEXE A**

### **GUIDE D'ENTREVUE**

#### **1. Accueil**

- 1.1. Remerciements pour la participation à l'étude;
- 1.2. Présentation du matériel d'enregistrement audio;
- 1.3. Présentation et signature du formulaire de consentement;
- 1.4. Questions et commentaires.

#### **2. Parcours migratoire**

- 2.1. J'aimerais que vous me parliez de votre parcours migratoire.
- 2.2. Pouvez-vous m'expliquer comment vous en êtes venu à quitter votre pays d'origine et comment vous êtes arrivés au Canada?
  - 2.2.1. Quel est votre pays d'origine?
  - 2.2.2. Quand êtes-vous partis?
  - 2.2.3. Raisons du départ?
  - 2.2.4. Quels pays traversés ou habités?
  - 2.2.5. Avez-vous voyagé seul?
  - 2.2.6. Avez-vous des amis ou de la famille dans le pays d'accueil?
  - 2.2.7. Date d'arrivée au Canada

#### **3. Le logement**

J'aimerais que nous parlions maintenant de votre installation au Canada et de votre expérience avec le refuge pour personnes itinérantes (sans-abri).

- 3.1. Pouvez-vous m'expliquer comment s'est passée votre arrivée au Canada?
- 3.2. Qu'est-ce qui vous a emmené à vous rendre dans ce centre pour personnes en situation d'itinérance?
- 3.3. Comment trouv(i)ez-vous la dynamique dans ce milieu ?
- 3.4. Sent(i)ez-vous que vous y av(i)ez votre place ? Y Êtes-vous/étiez-vous confortable?
- 3.5. Pouvez-vous me parler des ressources dont vous avez disposé, à ce jour, pour vivre (économies, prestations du gouvernement, allocations, aide de la famille, etc.)
- 3.6. Quels sont les emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour, s'il y a lieu ?

#### **4. Défis**

- 4.1. Quels étaient vos rêves ou vos espoirs avant d'arriver au Canada?
- 4.2. Quels défis avez-vous rencontré à votre arrivée?
- 4.3. Est-ce que vous trouvez que le système canadien a facilité votre intégration? Qu'est-ce qui vous a aidé et qu'est-ce qui fut plus difficile?

#### **5. Conclusion**

- 5.1. Qu'est-ce que vous auriez aimé qu'on vous dise avant votre départ?
- 5.2. Qu'est-ce qui aurait pu être fait pour rendre votre arrivée plus agréable et favoriser la recherche de logement?
- 5.3. Avez-vous d'autres commentaires ou d'autres informations que vous voudriez partager avec nous?

#### **6. Remerciement**

## ANNEXE B

### TABLEAU DE CODIFICATION DES THÈMES

<b>THÈMES</b>	<b>Condition d'arrivée dans un refuge</b>	<b>La vie en Refuge</b>	<b>Comment sort-on de la vie en refuge ?</b>	<b>L'identité</b>
<b>Sous-thème</b>	Motif de départ	Relation avec les autres	Ressources utilisées	Les impacts sur l'identité
<b>Sous-thème</b>	Réseau	Relation avec l'établissement		
<b>Sous-thème</b>	Ressources	Sentiment de chez-soi		
<b>Sous-thème</b>	Logement			